





LE MOT DU PRÉSIDENT

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a confirmé les contraintes fortes qui pèsent sur les finances de notre agglomération :

- Nécessaire maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de respecter la contractualisation financière avec l'Etat pour la période 2018 2020.
- Contexte d'évolution naturelle de certaines dépenses sous l'effet de l'inflation ou de dispositions exogènes avec la reprise du dispositif Parcours Professionnels Carrière et Rémunération en 2019 ou encore la suppression des emplois aidés.
- Dotations de l'Etat qui restent à leur plus bas niveau de 2018.

Malgré ce contexte difficile, notre équipe garde le cap fixé autour des orientations de :

- maintien des taux de fiscalité;
- maintien d'un niveau d'investissement important au bénéfice de l'économie locale tout en restant attentif à la situation d'endettement.

2019 verra la finalisation de projets majeurs renforçant notre attractivité et concourant à la dynamique du territoire. Nous serons ainsi fidèles à notre double objectif de préparation de l'avenir et de qualité des services offerts dans notre Métropole.

Alain Gest Président d'Amiens Métropole



LE BUDGET GENERAL	4
LES RECETTES 2019	8 10 .1
UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE, CRÉATRICE DE RICHESSES, AU SERVICE DE L'EMPLOI DE SES HABITANTS	16
L'ACTION ÉCONOMIQUE ET EN FAVEUR DE L'EMPLOI INSCRITES DANS LE PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION	3(34 3(38 4(42

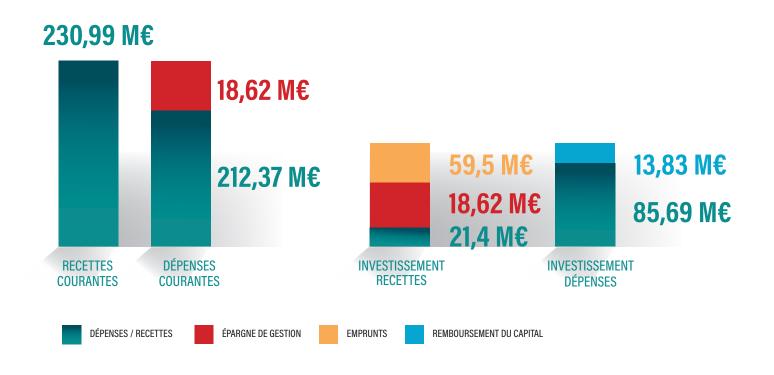
UNE MÉTROPOLE AU SERVICE	
D'UNE EXCEPTIONNELLE	
QUALITÉ DE VIE L'INTÉGRATION DES SIX NOUVELLES COMMUNES	3 5 5 3
DES SERVICES SUPPORTS	
PERFORMANTS ET OPTIMISÉS 63)
LES ACHATS64	ł
L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE66	
LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION67	7
LES AFFAIRES JURIDIQUES70	
LES RESSOURCES HUMAINES	
LA COMMUNICATION75)





STRUCTURE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Les grands équilibres de ce budget (approche CRG hors opérations d'ordre et de transfert entre sections) se présentent ainsi :







ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTE BUDGÉTAIRES

RECETTES ET DÉPENSES COURANTES

LES RECETTES COURANTES

Les recettes courantes du budget principal, d'un montant de 230,99 M€, augmentent globalement de 2,58 M€, soit + 1,13 % par rapport au budget primitif 2018.

Elles sont constituées:

• des impôts locaux et taxes qui s'élèvent à 96,33 M€, en hausse de + 2,38 M€, soit + 2,5 %.

Cette progression sensible s'explique par l'entrée en vigueur du dispositif de revalorisation automatique de valeurs locatives (article 1518 du Code Général des Impôts). L'augmentation des bases est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et novembre N-2. Ainsi, en 2019, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'évolution de cet indice entre novembre 2017 et novembre 2018. Cette évolution est estimée à + 2 % dans l'attente de la disponibilité de l'indice de novembre 2018.

• des contributions directes et compensations qui s'élèvent à 4,72 M€, en progression de + 0,85 M€ par rapport au BP 2018 mais seulement de + 0,19 M€ par rapport aux crédits ouverts 2018.





Cela s'explique par une progression de la compensation des exonérations de taxe d'habitation mais aussi par le maintien à son niveau antérieur de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, pour laquelle des risques de baisse avaient été anticipés en 2018.

• **les dotations de l'Etat pour 19,05 M€**, soit en baisse de - 0,38 M€ par rapport au BP 2018. En

effet, même si des amendements en cours ont pour objet d'en limiter les effets, le projet de Loi de Finances pour 2019 comporte une réforme de la dotation d'intercommunalité qui comporte des risques financiers sur le montant perçu par notre territoire.

La perte entre 2018 et 2019 est donc faible mais la perte cumulée depuis 2013 atteint désormais 58,22 millions d'euros:

DGF 2013	DGF 201	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	Prévision DGF 2019	Perte cumulée
32,28	30,35						1,93
		25,67					6,61
			21,67				10,61
				19,42			12.86
					19,30		12,98
						19,05	13,23
TOTAL CUMULÉ 2013 / 2019 (en millions d'euros)							58,22

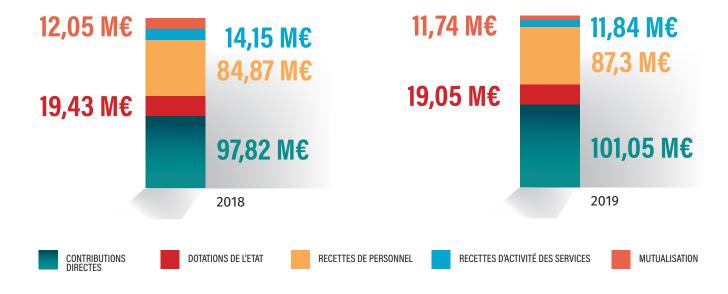




• les recettes liées au personnel mis à disposition qui s'élèvent à 87,30 M€, sont en progression de + 2,33 M€ soit + 2,74 %. Cette hausse n'est cependant que de + 0,33 M€ par rapport au réalisé constaté au compte administratif 2017.

Ces recettes proviennent de la Ville d'Amiens et du CCAS (remboursement du personnel mis à disposition et mutualisé), mais également des Etablissements Publics de Coopération Culturelle et du pole métropolitain.

- les recettes d'activité des services, pour un montant de 11,84 M€, sont en diminution 0,32 M€ par rapport au réalisé du compte administratif 2017.
- les recettes de mutualisation sont inscrites en baisse à 11,74 M€ (12,05 M€ en 2018).







LES DEPENSES COURANTES

Les dépenses courantes du budget principal s'élèvent à 212,37 M€, et sont quasi stables par rapport à 2018 (+ 0,16 M€).

Elles sont constituées par :

• les **dépenses de personnel** qui sont fixées à 141,32 M€ et sont en progression de + 1,36 M€ par rapport au budget primitif 2018.

Cette hausse s'explique cependant exclusivement sous l'effet de l'augmentation du personnel mis à disposition car la masse salariale propre à Amiens Métropole (personnel permanent et non permanent) s'élève à 72,54 M€ contre 72,57 M€ en 2018. L'ambition forte de maîtrise de la masse salariale qui a été développée lors du débat d'orientations budgétaires se traduit donc concrètement.

• les reversements et restitutions sur impôts et taxes s'élèvent à 3,62 M€. Ces opérations sont suivies en dépenses car elles entrent dans le périmètre de la contractualisation financière avec l'Etat.

• les dépenses d'exploitation sont fixées à 38,6 M€ et sont donc en diminution de -1,95 M€, soit -≈4,81 %. Cependant, comparativement aux réalisations de l'exercice 2017, l'inscription 2019 est supérieure de + 1,89 M€.

La renégociation des contrats d'assurance permet de ramener l'inscription budgétaire de 764 000 € à 609 000 €, soit - 155 000 €.

Les dépenses de prestations sont inscrites à 10,18 M€, soit -1,36 M€, en raison de la non-reconduction des crédits portant sur l'opération « Royal de Luxe ».

Les dépenses énergétiques (chauffage, électricité, combustibles) sont toujours orientées à la baisse sous l'effet de modernisation de nos équipements (éclairage LED, ...), de la restitution de certains équipements comme la Citadelle mais aussi en raison des économies attendues du futur raccordement au réseau de chaleur.

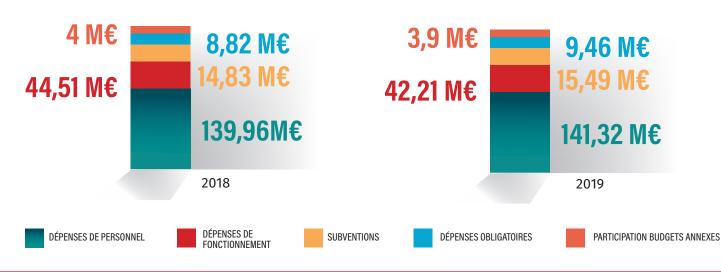
• les subventions et participations sont inscrites pour 15,49 M€, en hausse de + 0,66 M€. Cela englobe notre soutien au Festival de la Bande-Dessinée pour 150 000 € et les effets du transfert du pilotage et de l'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi à la MLIFE du Grand Amiénois.



- les dépenses obligatoires sont inscrites à hauteur de 9,46 M€, en hausse de + 0,54 M€ sous l'effet notamment de la variation de notre contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours qui augmente spécifiquement du fait de l'élargissement du périmètre de notre agglomération.
- les participations versées par la Communauté d'agglomération aux budgets annexes est fixée à 3,885 M€, quasiment identique au BP 2018 (- 0,11 M€).

De manière détaillée, les participations aux différents budgets annexes sont les suivantes :

- Budget annexe Transports 3 000 000 €
- Budget annexe Tourisme 25 000 €
- Budget annexe Crématorium 220 000 €
- Budget annexe Centres d'appel 60 000 €
- Budget annexe Écopolis 120 000 €
- Budget annexe Aérodrome Glisy 230 000 €
- Budget annexe Archéologie préventive 230 000 €



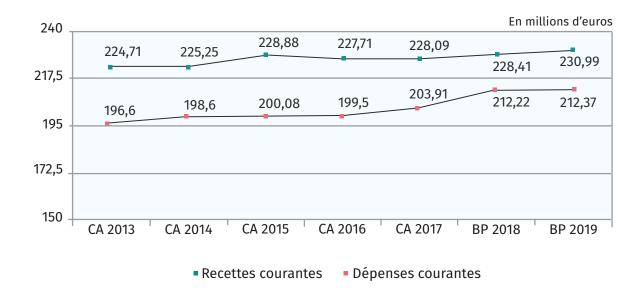




L'AUTOFINANCEMENT

Le budget présenté fait apparaître une augmentation des recettes courantes de + 2,58 M€ et une progression des dépenses courantes de + 0,16 M€, ce qui aboutit à une légère amélioration de l'excédent de gestion courante.

L'excédent courant de gestion prévisionnel s'élèverait à 18,62 M€ (16,19 M€ prévus en 2018 contre 24,18 M€ constatés en 2017) ce qui, déduction faite d'une dette nette de 15,78 M€ et ajout du FCTVA de 7 M€ aboutit à un montant de ressources disponibles de 9,84 M€ (12,36 M€ au BP)







PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) - 2019

Les années 2018 et 2019 auront concrétisé la réalisation de notre programmation pluriannuelle des investissements. L'année 2019 marque cependant d'ores et déjà une atténuation du montant des crédits de paiement, plusieurs opérations arrivant désormais à leur terme.

Il est ainsi prévu des **dépenses d'opérations pour un montant de 74,4 M€, avec des recettes estimées à 14,4 M€,** laissant donc une charge nette des opérations d'investissement de 60 M€.

Une délibération spécifique détaille les montants alloués aux autorisations de programmes ainsi que le montant des crédits de paiement affectés pour l'année 2019.

Il semble cependant utile de procéder à un focus sur les opérations d'investissement significatives dans chaque grand domaine de compétence de notre collectivité.





TOURISME

En 2019, 0,97 M€ de crédits de paiement sont mobilisés sur cette thématique, dont :

- 0,5 M€ dans le cadre du soutien aux projets touristiques (notamment pour le site de l'office du tourisme, le projet de l'accueil des campings-cars à « L'île aux fruits » et des travaux au camping),
- 0,05 M€ pour la modernisation des équipements en matière de tourisme.

Il faut par ailleurs noter la création d'une autorisation de programme de 0,25 M€ et dotée de 0,15 M€ de crédits de paiement pour la réalisation d'un parcours de balade dans les hortillonnages.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, POLITIQUE DES DÉCHETS

En 2019, 0,68 M€ de crédits de paiement sont mobilisés sur le budget principal autour des axes suivants :

- 0,2 M€ dans le cadre de la Trame verte et bleue,
- 0,48 M€ pour la rénovation de l'Île aux Fagots.

À cela s'ajoute près de 6,92 M€ de crédits de paiement en dépenses et 0,25 M€ en recettes pour le budget annexe des déchets ménagers afin :

- de démarrer les travaux de la 4ème déchetterie
- de poursuivre le plan d'équipement en bacs (0,22 M€),
- de développer les points d'apport volontaire (0,67 M€),
- de moderniser et mettre aux normes nos déchetteries (2,75 M€),
- de mettre en conformité l'usine de méthanisation (0,75 M€)



- de moderniser notre parc de bennes et véhicules (0,89 M€),
- de déployer des équipements spécifiques afin d'améliorer l'information des relèves de déchets (0,6 M€).

POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

Près de 6,7 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour cette thématique au budget 2019 :

- 0,5 M€ pour l'accueil des gens du voyage,
- 0,25 M€ pour le soutien à l'amélioration de l'habitat privé,
- 1,3 M€ pour le soutien à la construction de logements locatifs sociaux,
- 0,95 M€ pour aider au développement de l'accession sociale à la propriété,
- 3 M€ pour la restructuration du Colvert,
- 0,7 M€ pour l'aide à la pierre.

ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

Plus de 9,8 M€ de crédits de paiement de dépenses sont consacrés à cette thématique au présent budget.

Parmi les opérations significatives, on peut citer :

- les opérations d'aménagement pour 7 M€,
- la protection du patrimoine arboré et des plantations pour 0,13 M€,
- l'entretien, la modernisation et l'aménagement des ouvrages d'art pour 0,62 M€,
- la modernisation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore pour 1 M€,
- l'effacement des réseaux pour 0,2 M€,
- la modernisation de la signalisation verticale pour 0,5 M€.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sur le budget principal, des crédits à hauteur de 4,67 M€ sont prévus en 2019.

Parmi les priorités 2019 en la matière, on peut citer:

- les aides aux entreprises pour 0,98 M€,
- la commercialisation des cellules de la Citadelle pour 0,15 M€,
- le fonds pour l'Espace Industriel Nord pour 2,5 M€,
- les travaux de remise en état de Mégacité pour 0,15 M€,
- la finalisation de l'opération Frey (inscription de 0,54 M€).

Par ailleurs, il faut noter la création d'une autorisation de programme de 0,3 M€ dotée du même montant en crédits de paiement 2019 pour la requalification de la zone commerciale de la Vallée Saint-Ladre.

Sur le budget annexe Centres d'appels, 0,49 M€ sont prévus pour des travaux dans les locaux destinés à l'accueil de ces activités.

Sur le budget annexe Aérodrome de Glisy, 0,15 M€ sont prévus pour des travaux sur les bâtiments et parkings.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur le budget principal, 0,82 M€ de crédits de dépensessontinscrits en matière d'assainissement pluvial.

Dans les opérations de l'année 2019, il faut relever :

- •la mise en œuvre du schéma directeur pluvial pour 0,25 M€,
- la réalisation de travaux pour la gestion des eaux pluviales pour 0,3 M€,

Sur le budget annexe de l'Eau, 5,40 M€ de dépenses sont prévues.

Parmi les opérations significatives, il est possible de noter :

- des travaux sur captage pour 0,4 M€,
- la réhabilitation de réservoirs pour 0,4 M€,
- · des travaux sur réseaux pour 0,9 M€,
- l'interconnexion Glisy, Blangy et Longueau pour 0,5 M€ en dépenses et 0,23 M€ de recettes,
- la recherche de fuites pour 0,2 M€,
- la réalisation du Schéma Directeur Eau pour 0,2 M€.

Il faut enfin noter la création d'une autorisation de programme de 0,3 M€ dotée du même montant en crédits de paiement 2019 pour le renforcement de la conduite d'eau potable du Pôle Jules Verne.





Sur le budget annexe Assainissement, 5,65 M€ de dépenses sont prévues, avec 1,18 M€ de recettes attendues.

Les principales opérations portent sur :

- la collecte et le traitement des eaux usées de Sains-en-Amiénois et Saint-Fuscien pour 0,11 M€,
- la réhabilitation des réseaux pour 0,35 M€,
- les travaux sur stations d'épuration pour 0,35 M€,
- la station d'épuration Longueau Boves Croix de Fer pour 2,5 M€ de dépenses et 0,7 M€ de recettes,

Une autorisation de programme de 291 000 € dotée du même montant de crédits de paiement 2019 est créée pour la création d'un assainissement collectif pour le lotissement la Roseraie de Glisy.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Près de 2,79 M€ de crédits de dépenses sont mobilisés en 2019 sur cette thématique, avec des recettes à hauteur de 0,32 M€.

Concernant l'enseignement supérieur, les crédits portent sur l'aménagement de la Citadelle, avec 0,84 M€ de dépenses prévues.

Concernant le numérique, 1,95 M€ de crédits sont prévus en 2019 autour :

- des espaces numériques de travail pour 0,3 M€,
- de l'équipement informatique et des licences pour les services de la collectivité pour 0,4 M€,
- du schéma directeur informatique et des infrastructures pour 0,8 M€,
- des applications liées à ce schéma directeur pour 0,4 M€.





TRANSPORTS

L'année 2019 va être marquée par la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Les années 2018 et 2019 auront donc été caractérisées par des montants très importants de dépenses pour conduire ce projet ambitieux, avec des inscriptions à la fois sur le budget principal et sur le budget annexe.

Sur le budget principal, 11,1 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour :

- les aménagements urbains liés au BHNS à hauteur de 9,35 M€,
- les aménagements cyclables à hauteur de 1,2 M€,
- l'évolution du poste de régulation du trafic pour 0,12 M€,
- la modernisation de la gare routière pour 0,23 M€.

Deux nouvelles autorisations de programme sont ouvertes :

- la première pour la création de consignes à vélos dans les quartiers résidentiels (AP de 0,24 M€ avec des crédits 2019 de 0,12 M€);
- la seconde pour le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) pour un montant de 0,12 M€ avec des crédits 2019 de 0,08 M€).

Sur le budget annexe Transports, 30,93 M€ de crédits de dépenses sont inscrits en 2019 et 10,02 M€ de recettes attendues.

Ces dépenses vont concerner :

- l'aménagement du nouveau dépôt de bus pour 3.88 M€.
- les infrastructures du BHNS pour 8,32 M€,
- les études sur le BHNS pour 0,74 M€,
- l'acquisition du matériel roulant électrique pour 12,83 M€
- la modernisation des systèmes pour 0,41 M€.

D'autres opérations connexes seront également conduites en 2019 (aménagement des points d'arrêt pour 1,5 M€, informations voyageurs pour 0,2 M€, consignes à vélo à la Gare pour 0,3 M€, acquisition de l'emprise foncière de la ZAC Intercampus pour 1,27 M€).





CULTURE

Pour l'année 2019, près de 17,05 M€ de dépenses sont prévues dans cette délégation.

Plusieurs projets structurants débuteront et se poursuivront en 2019 :

- les travaux de rénovation du Musée de Picardie pour 9 M€.
- · le projet de rénovation du Zoo pour 6 M€,
- la réhabilitation du centre culturel « La Briqueterie » (0,2 M€),
- l'éclairage pérenne de la Cathédrale pour 0,41 M€,
- les travaux de la Lune des Pirates (0,4 M€),
- la construction de la médiathèque d'Etouvie (0,3 M€).

SPORT

Pour l'année 2019, près de 5,33 M€ sont consacrés à cette politique.

Parmi les opérations significatives, il est possible de relever :

- les travaux de modernisation du Coliseum pour 0,77 M€,
- la restructuration du site Guégan pour 0,6 M€,
- les travaux sur le stade de la Licorne pour 0,45 M€,
- le solde de la contribution liée au nouveau Centre aquatique pour 2 M€,
- les travaux d'entretien des équipements sportifs pour 1,43 M€.





PATRIMOINE ET FINANCES

Dans le cadre de la gestion patrimoniale, des opérations à hauteur de 4,9 M€ de dépenses.

Il est possible de noter:

- les travaux en matière d'accessibilité pour 0,5 M€,
- le gros entretien de nos bâtiments métropolitains pour 0,12 M€,
- la conformité électrique des bâtiments pour 0,2 M€,
- la restauration des murs d'enceinte de la Citadelle pour 0,44 M€
- la modernisation des systèmes de sécurité pour 0,2 M€,
- la dotation de proximité pour les équipements sportifs et culturels de proximité pour 1,79 M€,
- la rénovation énergétique de nos bâtiments métropolitains pour 0,4 M€,
- le raccordement de nos bâtiments métropolitains au réseau de chaleur pour 0,23 M€.

S'agissant de la thématique « Finances, maîtrise des comptes publics et innovation », près de 9,6 M€ de crédits sont inscrits en dépenses au BP 2019 avec une recette de 1 M€.

Il est possible de noter:

- •1 M€ en faveur du Pacte pour l'emploi et l'innovation.
- 3 opérations de gestion des ZAC : 0,05 M€ pour la ZAC des quartiers nord d'Amiens, 0,5 M€ de participation pour la ZAC Renancourt et 4,8 M€ pour ZAC Gare La Vallée,
- 2,74 M€ pour l'acquisition de la Voirie du Pôle Santé au sein de la ZAC Intercampus.

La recette de 1 M€ correspond aux fonds de concours versés par la Ville d'Amiens.





GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

L'ENDETTEMENT 2018

Au 1er janvier 2018, l'encours de la dette d'Amiens Métropole d'un montant total de 240 804 741 € était indexé à hauteur de 64,72 % sur des index à taux flottant et de 35,28% sur du taux fixe.

Le taux moyen pondéré de la dette sur l'exercice 2018 est de l'ordre de 1,11%. Il est escompté à un taux de 1,15% sur l'exercice 2019.

Au 31 octobre 2018, il aura été emprunté, tous budgets confondus, un montant de 43,066 M€. L'importance des besoins de financement d'Amiens Métropole nécessitera la mobilisation d'emprunts complémentaires d'ici la fin de l'exercice.

Le détail des emprunts encaissés est le suivant :

• Un contrat d'emprunt de 30 M€ sur une durée de 30 ans a été signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du financement du BHNS, indexé sur du livret A +0,75%.

20 M€ ont été mobilisés sur cet exercice budgétaire. Cet emprunt est affecté au Budget annexe Transports. • Un emprunt de 6 M€ auprès du Crédit Agricole Brie Picardie Hauts-de-France encaissé le 6 février 2018 indexé sur Euribor 12 mois +0,35% sur une durée de 15 ans.

Cet emprunt est affecté au Budget Principal d'Amiens Métropole.

• Un montant total de 1,066 M€ correspondant à 13 avances remboursables encaissées de l'Agence de l'Eau au titre du financement de diverses opérations relevant du budget annexe Assainissement.

Ces avances remboursables ne supportent pas d'intérêt, sont d'une durée de 20 ans et font l'objet d'un amortissement constant.

- Un emprunt de 3 M€ auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France, indexé sur du Livret A +0,50% sur une durée de 15 ans. Cet emprunt est affecté au budget principal.
- Un emprunt de 5 M€ auprès de l'Agence France locale, à taux fixe de 1,17 % sur une durée de 15 ans et avec amortissement constant.
 Cet emprunt est affecté au budget principal.





• Un emprunt de 4 M€ auprès de la Banque Postale à taux fixe de marché de 1,25% sur une durée de 15 ans.

Cet emprunt est affecté au budget principal.

• Un emprunt de 4 M€ auprès du Crédit Agricole Brie indexé sur Euribor 12 mois +0,55% d'une durée de 15 ans.

Cet emprunt est affecté au budget principal.

Amiens Métropole dispose par ailleurs dans son portefeuille d'autres contrats d'emprunts signés et pouvant être mobilisés à sa demande:

- Un contrat d'emprunt d'un montant de 2 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France indexé sur Livret A +0,50% avec une garantie de taux de 0,75% les trois premiers exercices.
- •Un reste à encaisser sur 2019 de 10 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur l'emprunt de 30 M€ souscrit au titre du financement du BHNS.
- Une consultation d'emprunts d'un montant de 15 M€ est intervenue début novembre 2018 : les contrats en résultant devraient être signés et mobilisés vraisemblablement dans leur majorité d'ici la fin de l'exercice.

Il n'est pas connu à ce jour le montant de l'emprunt de clôture qui sera mobilisé le 31 décembre 2018 et remboursé en janvier 2019. Pour mémoire, le montant mobilisé à ce titre sur l'exercice 2018 a été de 15 M€.

LES OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT DE LA DETTE EFFECTUÉES EN 2018

Il a été renégocié auprès du Crédit Agricole-Brie -Picardie les conditions financières d'un contrat d'emprunt souscrit en juillet 2015 d'un montant de 1,692 M€ indexé sur Euribor 12 mois +1,05%. Il a été obtenu une nouvelle marge de 0,50% sur la durée résiduelle permettant d'escompter une économie de frais financiers de 25K€.

SUR LE COURT TERME

Amiens Métropole a pu couvrir sans difficulté ses besoins de financement court terme en disposant de quatre conventions de réservation de trésorerie d'un montant total de 50 M€.

Les renouvellements de lignes de trésorerie intervenus depuis le début de l'exercice ont permis de constater une amélioration substantielle des conditions financières.





La répartition des lignes entre prêteurs est au mois d'octobre 2018 la suivante :

Trois conventions simples de réservation de trésorerie/deux lignes de avec la Banque Postale d'un montant respectif de 15 M€ et de 10 M€, un contrat de 10 M€ avec la Caisse d'Epargne Hauts-de-France et un contrat révolving de 15 M€ avec le Crédit Agricole Brie Picardie.

Cette répartition entre prêteurs est encore susceptible d'évoluer d'ici la fin de l'exercice : une convention de réservation de 10 M€ doit encore être renouvelée d'ici la fin de l'année.

L'ENDETTEMENT 2019

SUR LE LONG TERME

Les besoins de financement long terme d'Amiens Métropole devraient rester importants sur l'exercice 2019 à un niveau à minimum équivalent à ceux constatés sur l'exercice 2018.

Néanmoins, en raison de la forte liquidité du Marché Financier existant depuis plusieurs années, Amiens Métropole ne devrait pas connaître sur l'exercice 2019 de difficulté particulière de financement.

De plus Amiens Métropole dispose de droits de tirage sur les contrats de trésorerie en cours de validité (50 M€) qui lui assurent une visibilité de plusieurs mois en moyens de paiement.

Une consultation d'emprunts complémentaire interviendra durant le 1er trimestre 2019, d'un montant qui sera ajusté aux besoins de trésorerie à moyen terme ;





Par ailleurs, il convient de rappeler que la communauté d'agglomération Amiens Métropole est entrée au capital de l'Agence France Locale en 2014 à hauteur de 1,358 M€ et est représentée à son Conseil de Surveillance.

L'AFL peut couvrit jusqu'à 50% des besoins annuels de financement d'Amiens Métropole qui utilisera cette faculté si les conditions financières proposées sont suffisamment attractives et concurrentielles.

L'ANNUITÉ DE LA DETTE

En raison de l'importance du volume des emprunts mobilisés, l'annuité 2019 connaîtra une sensible augmentation, essentiellement sur le budget principal, le budget annexe Transport et le budget annexe de l'assainissement, augmentation amortie par la tombée sur l'exercice 2018 de plusieurs contrats qui totalisaient une annuité supérieure à 2,149 M€.

Sous réserve d'une absence de mobilisation complémentaire d'emprunts d'ici la fin de l'exercice, l'évolution escomptée de l'annuité de la Dette par budget serait la suivante :

(hors remboursement de l'emprunt de clôture)

Budget principal	15,483 M€	+1,06%
Budget annexe Transports	2,954 M€	+17 %
Budget annexe Assainissement	3,513 M€	+1,92%
Budget annexe Eau	2,055 M€	-10%
Budget annexe Déchets Ménagers	0,003 M€	égal
Budget annexe aérodrome de Glisy	0,051 M€	égal
Budget annexe Centres d'Appel	1,067 M€	+3,6%
Budget annexe Crématorium	0,249 M€	égal
Total annuité (hors emprunts de Clôture)	25,375M€	+ 2,6%





BUDGETS ANNEXES

TRANSPORTS

Le produit du versement transport est estimé à 37,25 M€, et continue de progresser sensiblement. Le montant perçu au titre du réalisé 2017 était de 36,26 M€.

La compensation par l'Etat suite au relèvement du seuil d'assujetissement de 9 à 11 salariés est désormais perçue et représente un peu plus de 300 000 €, soit un montant inférieur aux premières estimations qui étaient de 800 000 €.

L'année 2019 est marquée par la continuité des investissements liés au projet de Bus à Haut Niveau de Service, qui conduit à autoriser près de 30,93 M€ de dépenses et 10,02 M€ de recettes, avec donc une charge nette de 20,91 M€.

L'équilibre du budget nécessite ainsi une autorisation d'emprunt de 21 M€ est prévue ainsi qu'une participation du budget principal de 3 M€.

EAU

Les recettes courantes sont en augmentation de + 2,5 % et les dépenses courantes sont en baisse de - 3,12 %.

Les investissements pour 2019 (détail communiqué précédemment dans le rapport) laissent apparaître une charge nette de 4,69 M€.

Une autorisation d'emprunt de 3,5 M€ est prévue.

ASSAINISSEMENT

Les recettes courantes apparaissent en augmentation de + 4,83 % pour les recettes et les dépenses courantes sont en baisse de – 5,75 %.

Les investissements pour 2019 (détail communiqué précédemment dans le rapport) laissent apparaître une charge nette de 4,47 M€.

Une autorisation d'emprunt de 3,65 M€ est prévue.





TOURISME

Les recettes courantes sont inscrites à hauteur de 425 000 €, avec une participation du budget principal de 25 000 €.

Les dépenses courantes sont inscrites à hauteur de 422 000 €.

CREMATORIUM

Pour 2019, les recettes courantes progressent de + 3,21 % et les dépenses courantes de +8,7 %.

La participation du budget principal est fixée à 220 000 €.

CENTRES D'APPELS

Les recettes courantes sont en baisse (2,46 M€ en 2019 contre 2,54 M€ en 2018 mais sous l'effet principal de la dimunution de la participation du budget principal (0,06 M€ contre 0,34 M€ au BP 2018).

Les dépenses courantes sont en baisse (1,4 M€ contre 1,52 M€ au BP 2018).

Des dépenses d'investissement à hauteur de 0,52 M€ sont prévues avec une autorisation d'emprunt fixée à 0,53 M€.

ECOPOLIS

Les recettes courantes s'établissement à 250 000 € et sont en baisse de 20 000 € par rapport à 2018 mais sous l'effet d'une baisse de 10 000 € de la participation du budget principal qui est ramenée à 120 000 €.

Les dépenses courantes sont stables (147 700 € en 2019).

LOTISSEMENT CAMON

Les opérations de ce lotissement sont en voie d'achèvement.

Des dépenses et des recettes à hauteur de 0,10 M€ sont inscrites en 2019.

Les dernières cessions devraient intervenir sur l'année 2019.





AÉRODROME AMIENS GLISY

Les recettes courantes progressent de + 26 000 € malgré une diminution de la participation du budget principal de - 20 000 € pour s'établir à 230 000 €.

Les dépenses courantes progressent sensiblement pour atteindre 330,28 000 € (+ 16,2 %) notamment en raison du coût des carburants et de l'entretien.

Des travaux estimés à 0,15 M€ sont prévus et une autorisation d'emprunt est accordée à hauteur de 0,07 M€.

LOTISSEMENT SAINT LADRE

L'année 2019 ne prévoit pas de crédits budgétaires pour cette opération en voie d'achèvement.

ARCHÉOLOGIE PREVENTIVE

La forte activité rencontrée par ce budget annexe conduit à faire évoluer sensiblement les inscriptions budgétaires :

- les recettes courantes progressent de 283 000 € avec des prestations et subventions attendues de 740 000 € et une participation du budget principal de 230 000 €.

-les dépenses courantes progressent parrallèlement de 289 000 € du fait de la nécessaire mobilisation de davantage de personnel pour conduire les missions.

Sur ce budget annexe, une des difficultés rencontrées porte aussi sur le décalage dans le temps entre la réalisation des opérations et l'encaissement effectif des subventions et prestations.

DÉCHETS MÉNAGERS

Une année après la baisse du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), les recettes sont à nouveau orientées à la hausse, avec un montant attendu de 18,2 M€, pour un produit 2018 estimé à 17,84 M€ (+ 2 % conformément à l'évolution des bases).

Les dépenses courantes progressent légèrement à 21,78 M€ (+ 2,74 %) en raison de l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets. Des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 7 M€ et des recettes attendues pour 0,75 M€, faisant apparaître une charge nette de 6,25 M€. Le montant des emprunts mobilisables est fixé à 4 M€.



UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE, CRÉATRICE DE RICHESSES, AU SERVICE **DE L'EMPLOI DE SES HABITANTS**



UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE CRÉATRICE DE RICHESSES, AU SERVICE DE L'EMPLOI DE SES HABITANTS

Depuis quatre ans, l'emploi est reparti à la hausse sur notre territoire grâce à l'action globale engagée visant à conforter son attractivité.

Proposant une qualité de vie et des services de haut niveau dans un cadre naturel remarquable, Amiens Métropole intéresse les investisseurs qui recherchent un équilibre important : une grande ville facile à vivre.

Le soutien apporté aux entreprises en lien avec la Région Hauts-de-France, les organismes consulaires, l'action d'Amiens Cluster pour attirer et développer de nouvelles entreprises dans les secteurs les plus innovants, nous permettent de recueillir les premiers résultats en ce qui concerne le taux de chômage en baisse.

Nous avons par ailleurs attiré de nouveaux projets dans nos ZAC pour un développement maîtrisé. 2019 sera l'occasion de mettre au point avec la SPL Amiens Développement, le projet Vallée idéale reconnu pour sa modernité.

Nous poursuivrons enfin l'équilibre entre les territoires au sein de la ville avec la signature du PNRU, mais aussi avec les communes rurales de l'agglomération et le pôle métropolitain qui conduira les nouvelles missions qui lui sont confiées.



L'ACTION ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE L'EMPLOI INSCRITES DANS LE PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION

LE CONTEXTE

La priorité absolue donnée à l'emploi a conduit notre collectivité à adopter le Pacte pour l'Emploi et l'Innovation fin 2014.

Depuis, notre action en faveur du développement économique s'inscrit autour d'axes précis :

- la créativité et l'entrepreneuriat ;
- la compétitivité des entreprises ;
- l'attractivité du territoire.

Tous les outils sont désormais opérationnels au travers de l'action menée en faveur des entreprises (en partenariat avec le Conseil Régional notamment), la mise en place d'Amiens Cluster au sein du Quai de l'Innovation et le développement de notre marque de territoire : Amiens naturellement!

LES OBJECTIFS 2019

1. Attractivité touristique et Office de Tourisme En complément des crédits traditionnellement inscrits, la nécessité de doter la Métropole d'une stratégie touristique et la volonté d'aboutir en 2019 guident le maintien d'une enveloppe budgétaire de 64 000 € pour recours à une AMO et porter les études complémentaires et actions collectives.

Sont également prévus, les crédits indispensables au renouvellement de la documentation touristique (60000 €), la refonte du site internet et le développement de nouveaux services comme le city-pass

Par ailleurs, les crédits pour la poursuite des études pour la réalisation d'investissements touristiques comme la création d'un parc dédié aux campingcars, du futur camping de l'agglomération et de la balade des hortillons » sont également inscrits. PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION

INVESTISSEMENT

1000000€

FONCTIONNEMENT

1 361 200 €

dont 250 000 €

pour le marketing territorial

TOURISME

INVESTISSEMENT

Modernisation et développement des outils touristiques

550 000€

FONCTIONNEMENT

- 312 500€ dépenses dont élaboration stratégie touristique

65 000 €

- 150 000 €

Parcours de la balade des Hortillonnages

- 320 000€

Recette taxe de séjours





2. Emploi et insertion

Le budget 2019 confirme l'engagement de la Métropole dans un renforcement significatif de ses actions Emplois, tant directement dans le développement d'une offre de services aux entreprises que dans la poursuite du partenariat avec la Région Haut de France au profit de la plateforme Amiénoise « Proch'Emplois » (120 000 € de dépenses couverts par 100 000 € de subventions).

Est également prévu, le développement d'opérations « emploi » à destination de publics cibles comme les jeunes diplômés ou les demandeurs d'emplois des quartiers (30000 €).

Enfin, la Métropole confirme sa volonté de renforcer l'action au service du PLIE en s'appuyant sur la MLIFE qui désormais pourra déposer directement ses dossiers de financement auprès du FSE et du Conseil Départemental.

3. Développement des entreprises

Le tissu des entreprises présentes sur le territoire nécessite d'être conforté car ce sont elles qui créent des emplois.

Nous poursuivons nos actions autour de 3 axes :

-L'aide aux projets des entreprises facilitant la réussite de ceux-ci (immobilier, emploi, investissements matériels) et consolidant et développant l'emploi.

- Le partenariat avec les organismes consulaires conforté autour des pépinières, de la cellule accueil – mobilité et du soutien à l'artisanat.
- Le soutien aux acteurs de la création s'appuyant également sur la pré-incubation et l'incubateur mis en place au QI.

4. L'action des clusters

Amiens Cluster pilote directement les 3 clusters créés autour de la santé, du numérique et de l'énergie autour de quatre axes:

- Animation et réseautage
- Projets collaboratifs
- Projets innovants
- Prospection

5. L'aérodrome de Glisy et l'aéroport d'Albert.

La plateforme de Glisy conforte son rôle d'équipement de loisir sur l'agglomération grâce aux efforts de modernisation engagés.

L'aéroport d'Albert Picardie, dont nous avons rejoint la gouvernance depuis 2018, développe l'activité économique sur cette terre historique de l'aéronautique.

BUDGET

Développement économique :

INVESTISSEMENT

4 668 000 €

FONCTIONNEMENT

596 400 € dont convention promotion prospection avec la CCI

50 000 €

Convention cellule accueil mobilité avec la CCI

100 000 €

- Emploi insertion:
- subvention MLIFE (Mission locale Insertion Formation Emploi)

501 000 €

- subvention PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

174 000 €





L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE CONTEXTE

Notre territoire accueille de nombreux étudiants qui jouent un rôle majeur dans le rayonnement et l'animation de l'agglomération

En 2018, l'UPJV a intégré les locaux de la Citadelle avec une augmentation significative du nombre d'étudiants.

Par ailleurs, l'ESIEE poursuit son redressement en accueillant désormais plus de 550 étudiants.

OBJECTIFS

2019 devrait permettre la finalisation des marchés de la Citadelle avec l'inscription des derniers crédits nécessaires pour solder ceux-ci hors contentieux.

En parallèle, nous poursuivons notre soutien à l'ESIEE, seule école d'ingénieur de la métropole et les réflexions quant à son avenir.



843 000 €

867 500 €



24 000

étudiants UPJV

550

étudiants ESIEE





LA PROSPECTIVE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

LE CONTEXTE

La Direction Prospective et Maîtrises d'Ouvrage urbaines (DPMO), au travers de ses trois composantes, est chargée d'articuler approche prospective et définition concrète des projets. Aménager le territoire métropolitain, accompagner les processus de transformation urbaine et de mise en oeuvre des projets, consistent à la fois à construire la stratégie du développement urbain et manager les opérations d'urbanisme et de construction en résultant en lien avec la SEM et la SPL dans les ZAC Ville (Paul-Claudel et Intercampus) ou métropolitaines (Gare-la-Vallée et Renancourt).

L'Atelier d'Urbanisme, Architecture et Paysage (AUAP) alimente les réflexions et assure une expertise en matière de projet urbain et de thématiques urbaines (développement durable, densité, espaces publics,...). Il pilote les études urbaines, architecturales et paysagères, projetées à différentes échelles (études prospectives, de stratégie, d'opportunité, de faisabilité, de programmation).

Le Service Ingénierie et Pilotage Opérationnel des Projets (SIPOP) assure le management d'opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements pour les différentes directions (culture, sport, patrimoine, enfance, jeunesse...). Des dossiers transversaux pour lesquels le fonctionnement en mode projet est la règle, en particulier dans le cadre de projets complexes tels que la rénovation du Musée de Picardie, la requalification du Parc zoologique ou la réalisation du dépôt de bus métropolitain.

De plus, le SIPOP représente les collectivités et intervient auprès des aménageurs, dans le cadre des opérations concédées. Il a également en charge le pilotage d'opérations d'aménagement réalisées en régie (requalification urbaine et commerciale de l'îlot du Colvert, restructuration de l'îlot des Coursives, Fosse au lait, ...).

Le Service Archéologie préventive d'Amiens Métropole (SAAM) agit sur l'ensemble de la métropole amiénoise, notamment pour le SIPOP ou la Direction des Espaces Publics. Il réalise, en amont des opérations publiques ou privées, les diagnostics et les fouilles nécessaires à la prise de décision. Le SAAM conseille les chefs de projet, gère l'interface avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et communique régulièrement aux publics les résultats de ses activités (expositions, conférences, etc.).



12 300 000 €

Participations 2019 aux ZAC (Ville et Métro) répartis ainsi :

Intercampus 6 470 000€

Paul Claudel **néant**

Gare la Vallée **5 330 000 €**

Renancourt **500 000 €**

Montant de l'étude environnementale PLU inscrit en 2019 **63 000 €**





LA PROSPECTIVE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

- **1.** En 2019, va s'engager le process de révision du SCOT qui fixera le cadre des aménagements à venir. Cette démarche sera initiée par le Pôle Métropolitain.
- 2. Il est proposé de lancer en 2019 la démarche d'évaluation environnementale du PLU, sous forme d'accord cadre, permettant d'identifier différentes missions. En effet, d'une part, le PLU approuvé en 2006, n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, d'autre part, les lois GRENELLE I et II, et plus récemment les nouveaux décrets d'application, ont renforcé la nécessité de mettre en place cette démarche.
- 3. La ville d'Amiens a choisi en 2016 de s'inscrire dans le cadre de la 14° session du concours Europan, ayant pour thème « villes productives», en proposant comme site d'études la zone d'activité (ZA) de Montières.

Les études à mener en 2019 porteront sur la programmation économique du site, la programmation et les prescriptions relatives au « parc des berges » comprenant des propositions d'actions de préfiguration, les prescriptions urbaines et paysagères afférentes à « l'axe ouest » (av. G. Pompidou)

- et au site de l'ancienne station d'épuration de Montières, propriété de la ville d'Amiens et engendreront l'organisation d'un workshop.
- 4. La connaissance du foncier est un enjeu majeur et préalable à toute démarche de projet, qu'il s'agisse d'un projet de territoire ou d'un projet d'aménagement. La gestion des questions foncières se situe au croisement de compétences diverses et nécessite notamment une connaissance et une capacité d'analyse du territoire, une vision prospective de son évolution potentielle, une technicité, une approche juridique...

L'AUAP doit porter ces actions au sein d'Amiens pour travailler en transversalité sachant que la question de l'extension du secteur d'intervention de l'EPF Nord-Pas-de-Calais sera posée en 2019.

CHIFFRES CLÉS

- AP Coursives 16 700 000 €
- AP Musées **29 385 000 €**
- Parc Zoologique 28 240 000 €
- AP Médiathèque Etouvie 4 016 500 €





LA PROSPECTIVE ET LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

SIPOP

L'année 2019 sera notamment marquée par :

- la livraison du nouveau dépôt de bus métropolitain à Rivery,
- le démarrage des travaux du nouveau centre commercial sur le site du Colvert (Quartiers nord),
- le démarrage des travaux de construction des pôles commercial et de santé de l'îlot des Coursives à Etouvie,
- le démarrage des travaux de rénovation du Pavillon bleu, futur restaurant du parc zoologique, en janvier ainsi que les livraisons de la zone « Archipels » dont la fauverie puis la zone « Rivages »,
- la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la médiathèque d'Etouvie,
- la réouverture du musée de Picardie, agrandi et rénové.

SAAM

L'année 2019 verra notamment :

- la remise des rapports afférents aux diagnostics de BOREALIA 2 (plus de 100 ha) et d'un secteur d'extension du pôle Jules Verne situé sur Boves (35 ha), ainsi qu'aux fouilles des terrains situés d'une part rue de la Résistance, d'autre part rue de la Vallée (Orange Bank);
- la réalisation de diagnostics déjà identifiés : plateau ferroviaire de la ZAC Gare la vallée, secteur du « village des écoles » à Etouvie, site dénommé « des Antiquaires » à Saint-Leu ... ;
- la réalisation de fouilles sur des secteurs ayant fait l'objet de diagnostics en 2018, dont le site d'implantation de la future nouvelle salle des musiques actuelles à Saint-Leu;
- la poursuite des opérations de surveillance des travaux du réseau de chaleur.

Au titre de leurs compétences respectives, les trois services accompagneront la SPL Amiens Développement dans la mise au point du projet lauréat de la consultation « Une vallée idéale » et dans la contractualisation des engagements du groupement VINCI/DUVAL.





LA ZAC GARE-LA-VALLÉE

LE CONTEXTE

L'année 2018 a vu l'exécution sur les différentes ZAC métropolitaines de travaux de viabilisation et d'aménagement d'espaces publics paysagers conséquents, permettant la réalisation du nouveau réseau de transports (plate-forme dédiée au BHNS dans la ZAC Intercampus), la mise en chantier ou la livraison d'opérations immobilières (secteur dénommé « les coteaux de Renancourt dans la ZAC éponyme, secteur du pôle santé dans la ZAC Intercampus, ouverture au public de nouvelles rues dans la ZAC Gare la Vallée.

LES OBJECTIFS POUR 2019

ZAC GARE-LA-VALLEE

Un appel à projets dénommé « une vallée idéale » a été lancé par la SPL Amiens Développement, aménageur de la ZAC Gare-la-Vallée, le 15 janvier 2018 sur un macro-lot de 85 000 m²de surface au sol. Les trois sites concernés bénéficient d'une localisation stratégique :

- le site dit du « plateau ferroviaire » et sa halle « Freyssinet », chef d'œuvre industriel de béton de 300 m de long,
- le site dit du « dépôt de bus », en cœur de quartier, à proximité du parc Nisso Pelossof,
- le site dit de « l'île aux fruits », en bord de Somme, trait d'union entre le futur quartier et les Hortillonnages.

Le titre de cette consultation est un clin d'œil à l'ouvrage de Jules Verne « Une ville idéale », publié en 1873, qui décrivait la vision de l'auteur pour la cité amiénoise à l'aube du 3ème millénaire.

A l'issue de plusieurs mois d'échanges avec les équipes ayant manifesté un intérêt pour cette démarche, le groupement VINCI-DUVAL, associé à l'agence d'urbanistes MENU-SAISON et à l'agence de paysagistes TER, a été désigné lauréat, le 14 septembre 2018, pour son projet « Les 3 Mondes ».

Ce projet développe 60 000 m² de SP, composés à 60 % de logements, dont la moitié en accession libre et souhaite proposer une offre résidentielle tournée vers les familles.



Une nouvelle passerelle sur la Somme

2 500 000 €



La Vallée idéale

8,5 ha au sol

60 0000 m2 de SP

470 logements

2 hôtels





La Halle Freyssinet, qui a accueilli avec succès les 23ème rendez-vous de la Bande Dessinée en juin 2018, représente un enjeu essentiel pour la dynamisation du quartier ; la programmation de ce lieu mêle activités récréatives et créatives, à savoir, food-court, fab lab, nouveau concept hôtelier pour les « voyageurs du 21ème siècle » ...

Cette offre hôtelière complètera celle proposée par un hôtel 4*, situé aux confins de l'esplanade Tellier, du plateau ferroviaire et du parc Nisso Pelossof.

La thématique de la ville « grandeur nature » est affirmée comme l'un des fondements du projet. Dans ce cadre, le projet des « 3 Mondes » esquisse le devenir de l'île aux fruits en lieu de rencontre et de divertissement en lien avec la Somme et le nouveau quartier.

Le protocole de développement de ce projet devant intervenir entre Amiens Métropole, Amiens Développement et le groupement Vinci/Duval est en cours de rédaction et se concrétisera en début d'année 2019.

En 2019, dans la continuité des opérations livrées depuis 2006 qui représentent près de 66 000 m² de SP, le quartier accueillera, rue de la Vallée, Orange Bank dans un immeuble d'environ 7 000 m² de SP ainsi que les services de l'Etat [DDTM] dans un bâtiment dénommé « Equinoxe ». Ce dernier constitue le premier élément d'une « cité administrative du XXIème siècle », de 20 000 m² de SP, qui sera livrée en 2022.

Au cours de l'année à venir, l'aménageur procèdera à la mise en état des sols des terrains qui seront cédés au groupement Vinci-Duval, et notamment à la déconstruction du dépôt de bus; la réalisation de la liaison rue de la Vallée/rue Dejean sera initiée, la passerelle franchissant la Somme dans la continuité du parc Nisso Pelossof sera mise en chantier.

La contribution d'Amiens Métropole au budget de l'opération d'aménagement dans sa globalité, s'élèvera en 2019 à 6 503 000 € dont 1 700 000 € correspondant à l'apport en nature des terrains de l'actuel dépôt de bus.





LES ESPACES PUBLICS

LES INFRASTRUCTURES

LE CONTEXTE

Notre collectivité s'est résolument engagée dans un processus de modernisation des espaces publics au travers :

- des aménagements urbains dans le cadre de la mise en place du BHNS ;
- des opérations structurantes visant à conforter les voiries aussi bien à Amiens que dans les communes de l'agglomération facilitant ainsi les déplacements sécurisés au sein du territoire.

Par ailleurs, nous portons une attention toute particulière aux infrastructures de transport ferroviaire indispensables ainsi qu'au traitement des voiries sur les zones de développement économique.

Enfin notre patrimoine métropolitain très important (250 km de voies, 110 ouvrages d'art) suppose un entretien programmé régulier afin d'éviter une détérioration de nos biens.

LES OBJECTIFS 2019

- TGV Picardie-Roissy: Le projet de loi d'orientation des mobilités prévoit la réalisation du barreau TGV Picardie-Roissy qui porte un double objectif:
- faciliter les liaisons avec ce pôle d'emploi majeur.
- relier notre agglomération à la fois au réseau TGV et au premier aéroport européen.

L'année 2019 devra voir le lancement des études et surtout la définition précise du calendrier de mise en service du barreau.

- •BHNS: Respectant le calendrier défini, nous finaliserons les aménagements urbains indispensables à la mise en place de ce nouveau service ainsi que les parkings relais nécessaires.
- •En parallèle, nous poursuivrons la mise à niveau de notre patrimoine sur l'ensemble du territoire de l'agglomération aussi bien pour les voiries, les ouvrages d'art que pour la modernisation de l'éclairage public.

CHIFFRES CLÉS

250 km voiries métropolitaines 110 ouvrages d'art



INVESTISSEMENT:

Modernisation des ouvrages d'art : **620 000 €**

Opération d'aménagement (dont modernisation du domaine routier) :

7 000 000 €

Modernisation de l'éclairage public et de la signalisation

lumineuse tricolore : 1 000 000 €

Effacement des réseaux : 200 000 €

Signalisation verticale : 500 000 €

FONCTIONNEMENT:

Déneigement : 110 000 €

Eclairage public : 110 000 €





LES ESPACES VERTS

LE CONTEXTE:

Le patrimoine des espaces verts sur Amiens Métropole est limité aux voiries d'intérêt communautaire hors Amiens puisqu'il est géré intégralement par les secteurs sur la ville d'Amiens. Certaines communes ont également souhaité conserver cette compétence sur leurs voies. L'ensemble de l'entretien est réalisé via des marchés à bon de commande.

LES OBJECTIFS 2019:

Il convient de continuer à entretenir notre patrimoine y compris arboré. Le choix des palettes végétales a toute son importance afin de limiter les coûts d'entretien de notre patrimoine.



Patrimoine arboré :

125 000€

FONCTIONNEMENT:

Espaces verts:

645 622 €





L'HABITAT ET LE LOGEMENT

LE CONTEXTE

La politique de l'habitat menée par Amiens Métropole vise à permettre l'accès de chacun à un logement correspondant à ses besoins et ses attentes, en développant une offre de logements, qui contribue à l'équilibre du territoire comme à son attractivité.

Pour ce faire, les actions, de la Métropole s'attachent, sur chaque commune et dans chaque quartier d'Amiens, à développer une offre d'habitat diversifiée et de qualité et encourager l'amélioration du parc existant, dans un souci d'adaptation aux besoins de ses habitants et de lutte contre la précarité énergétique.

Les actions entreprises depuis 2015 ont permis de renouer avec des objectifs de construction à hauteur des ambitions de la Métropole, en proposant une offre nouvelle de logements locatifs sociaux et d'hébergement répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) voté en décembre 2011 et en comblant en partie le manque de logements en accession.

LES OBJECTIFS 2019

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES LES PLUS MODESTES (FAMILLES, ÉTUDIANT, SENIORS) En 2018, Amiens Métropole a contribué au financement de 471 logements.

Conformément aux objectifs fixés par le PLH prorogé pour les années 2018 et 2019, ce sont 270 logements locatifs sociaux qui sont agréés en 2018,

Le second PLH sera approuvé en 2020.

En 2018, le bureau d'études MERCAT qui accompagne Amiens Métropole sur 2018 et 2019 pour son élaboration a finalisé le diagnostic territorial et une analyse prospective du marché immobilier de la métropole amiénoise. L'année 2019 verra la formalisation des objectifs stratégiques de la politique de l'habitat pour la période 2020-2025 et l'élaboration des plans d'actions correspondants.

BUDGET

<u>INVESTISSEMENT</u>

3 700 000 € habitat dont 500 000 €

pour l'accueil des gens du voyage

250 000 € d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

1300 000€

pour le logement locatif social

950 000 €

pour l'accession sociale à la propriété





FAVORISER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL PAR UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN ACCESSION À PRIX MAÎTRISÉS

Depuis la mise en place du dispositif financier en faveur du Prêtsocial locatifaidé (PSLA) en mars 2015, Amiens Métropole a contribué au financement de 223 logements en location-accession : cette offre particulièrement attractive a été développée à Amiens, tant dans les quartiers en renouvellement urbain que dans les secteurs en développement mais également dans les communes de la Métropole. En 2018, 158 nouveaux logements sont agréés, dans les secteurs de développement du territoire (les ZAC) mais également dans les quartiers prioritaires, confirmant ainsi l'ambition de diversification de l'habitat sur ces secteurs composés majoritairement de logements locatifs sociaux.

AMÉLIORER LE CONFORT DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS EN LUTTANT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, L'HABITAT INDIGNE ET EN ADAPTANT LES LOGEMENTS À L'ÂGE OU AU HANDICAP DE LEURS OCCUPANTS

Amiens Métropole poursuit avec l'ANAH l'amélioration de l'habitat privé des propriétaires occupants modestes et favorise la création d'un parc locatif privé de meilleure qualité à loyer abordable.

Par ailleurs notre collectivité a mené en 2017 et 2018 des études sur l'état des copropriétés des Quartiers Nord : en 2019, deux copropriétés fragiles seront accompagnées dans leur projet d'amélioration et de redressement, en partenariat avec l'ANAH. Les prestataires spécialisés seront recrutés au cours de l'année et engageront leur mission de diagnostic et préconisations.

OFFRIR DES CONDITIONS D'ACCUEIL SATISFAI-SANTES AUX GENS DU VOYAGE

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2016 impose à Amiens Métropole la création de trois aires d'accueil de moyens séjours pour une capacité globale de 109 places. Si les aires d'Amiens et de Longueau proposent aujourd'hui 85 places, la transformation de l'aire de grand passage de Boves permettra de répondre pleinement aux obligations du schéma.

Les travaux d'aménagement seront engagés début 2019 pour une mise en service dès que la station d'épuration voisine sera désaffectée.

BUDGET

FONCTIONNEMENT

664 650 € 388 450€

pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

et **60 000 €**

pour l'accompagnement des copropriétés





LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTEXTE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, publiée le 21 février 2014, a défini de nouvelles méthodes de travail pour la politique de la ville et une géographie prioritaire plus resserrée dans un souci d'optimisation des moyens. Dès 2014, Amiens Métropole a fait partie des 12 sites préfigurateurs des nouveaux contrats de ville et a dû relever ce défi majeur. Un an après. le 20 février 2015, l'Etat, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Départemental de la Somme, Amiens Métropole et la Ville d'Amiens signaient le Contrat de ville 2015-2020 et s'engageaient dans une politique de développement social et urbain pour les 6 quartiers prioritaires (Amiens Nord, Etouvie, Marcel Paul/Salamandre, Philéas Lebesgue/Condorcet, Pierre Rollin et le quartier des Parcheminiers) autour de 5 axes stratégiques clairement identifiés :

- Axe 1 : L'accès à l'emploi, l'insertion, le développement économique et la création d'entreprise
- Axe 2: La réussite éducative de la maternelle à l'âge adulte, la lutte contre le décrochage scolaire et la réaffirmation du rôle éducatif des parents
- Axe 3: Renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie
- Axe 4 : Prévention, santé et tranquillité publique
- Axe 5 : Sport et Culture vecteurs de cohésion sociale

La Direction de la Politique de la Ville a pour objectif de piloter et coordonner, avec ses partenaires, l'ensemble de cette stratégie d'intervention.





LA POLITIQUE DE LA VILLE

LES OBJECTIFS 2019

La Politique de la Ville au sein d'Amiens Métropole sera marquée par 3 enjeux majeurs en 2019 :

- 1. La signature de la convention ANRU au 1er trimestre 2019, un passage en comité d'engagement étant programmé le 16 janvier.
- 2. Le démarrage de 2 projets emblématiques du renouvellement urbain des quartiers prioritaires amiénois : les projets Colvert et Coursives. Le projet de restructuration de l'îlot Colvert va s'engager au plan opérationnel tout en début de l'année 2019 avec le lancement de la construction du pôle commercial sous maîtrise d'ouvrage de l'EPARECA. S'inscrivant dans la même dynamique de projet, Amiens Métropole engage près de 4 millions d'euros pour ce projet (principalement dédiés aux rachats de cellules commerciales, à des travaux préparatoires et d'accompagnement du projet (déplacement de réseaux, aménagements pour la relocalisation du marché de plein vent). Le coût total du projet (création d'un nouveau centre commercial par l'EPARECA, aménagement des espaces publics par Amiens Métropole dont le déplacement du marché) s'élève à près de 15 M d'€.

Le projet des Coursives se poursuit, notamment avec l'achat de cellules commerciales nécessaires à la maîtrise foncière du site. La ville d'Amiens investira près de 3 M d'euros sur l'année 2019 pour engager ce projet majeur du renouvellement urbain d'Etouvie (transformation de l'avenue de la Commune de Paris et création d'une nouvelle voie au niveau de l'avenue du Pays d'Auge).

- 3. La réalisation de la programmation annuelle du Contrat qui fait suite au lancement de l'Appel à projets 2019 du Contrat de Ville mobilisant à hauteur de 1,5 M€ le budget métropolitain et destiné à soutenir des actions répondant aux 5 axes stratégiques du Contrat de Ville. L'enveloppe budgétaire entre les principaux partenaires financeurs du Contrat s'engagera très certainement aux montants indiqués ciaprès:
- 1500 000 € versés par Amiens Métropole
- Etat : 1 318 000 €
- Conseil Départemental: **droit commun** à mobiliser
- · Conseil Régional : crédits spécifiques pour chaque EPCI disposant d'un Contrat de Ville,

celui d'Amiens Métropole bénéficiant de **122 000 €** en fonctionnement et **135 000 €** en investissement.

BUDGET

AP restructuration des coursives 16 700 000 € et Crédits de Paiement 2019 : 3 500 000 €

AP restructuration du Colvert : 13 120 000 € et Crédits de Paiement 2019 : 3 000 000 €



255 opérations soutenues en 2018 au titre du Contrat de ville







LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

LE CONTEXTE

Le 22 février 2018 les élus du Syndicat mixte du pays du Grand Amiénois ont entériné les statuts du pôle métropolitain du Grand Amiénois en lui donnant les compétences et lui confiant des actions sur de multiples domaines.

A ce titre, depuis sa création le 01 aout 2018, le Pôle métropolitain exerce de plein droit les compétences Schéma de Cohérence Territoriale « S.C.O.T. »; Plan Climat Air Energie Territorial « P.C.A.E.T. » et a en charge le conseil de développement en commun.

Il intervient aussi sur des actions dans les domaines du développement économique, du tourisme, de de la mobilité, de l'insertion et de l'emploi, de la santé.

Le 11 septembre, le premier comité syndical a permis la mise en place de ses instances.

Le 19 décembre, un second comité syndical permettra de prendre des délibérations permettant, entre autres, le lancement des actions liées à la révision du SCOT et au lancement du PCAET.

LES OBJECTIFS 2019

Les objectifs pour 2019 sont principalement :

- le lancement de la révision du SCOT,
- le lancement du PCAET avec la réalisation de l'étude de programmation et planification énergétique, les diagnostics et les phases de concertation pour définir une stratégie et élaborer un programme d'actions,
- le lancement de la stratégie tourisme en lien avec la réflexion engagée sur Amiens Métropole, Somme Tourisme et la Région Hauts de France,
- la promotion du territoire lors de salons, en vue du développement économique,
- la mise en action du conseil de développement en commun.
- en matière d'insertion/emploi et de santé ; un diagnostic des acteurs présents sur le territoire et une stratégie pour la mise en synergie de l'ensemble de ses forces vives,
- le pilotage des actions du plan de mobilité rurale de la communauté de commune Somme sudouest et sa potentielle déclinaison à l'échelle du territoire du pôle.

CHIFFRES CLÉS

Nombre de communes :

471

Nombre d'habitants au sein du Pôle métropolitain :

387 000





LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS

LES CHIFFRES CLÉS EN INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT:

Fonctionnement de la structure :

- budget de 850 000 € issu des contributions des EPCI avec comme clé de répartition le potentiel financier agrégé. La part pour Amiens Métropole s'élève à 512 870 € TTC.

	Part relative PFIA en %	Contributions au Pôle métropolitain en K€
Amiens Métropole	60,34%	512 870 €
Territoire Nord Picardie	5,93%	50 380 €
Nièvre et Somme	5,26%	44 720 €
Somme Sud-Ouest	6,93%	58 870 €
Avre Luce Noye	4,16%	35 390 €
Val de Somme	4,88%	41 450 €
Pays du Coquelicot	6,33%	53 780 €
Grand Roye	6,18%	52 540 €
TOTA)	100,00%	850 000 €

Par ailleurs, Amiens Métropole participe au fonctionnement de l'ADUGA qui accompagne grâce à ses compétences techniques les actions du Pôle Métropolitain et des EPCI qui le composent.

BUDGET

Contribution au pôle métropolitain512 870 €

Participation à l'ADUGA : 210 700 €





L'ACTION INTERNATIONALE

LE CONTEXTE

Amiens Métropole a formalisé, dans son institution, l'action européenne et internationale grâce à une Mission Europe et International. Se positionner au niveau de l'international contribue à mettre en place une stratégie d'attractivité de notre territoire et de son rayonnement à l'étranger. Cette stratégie est le résultat d'une démarche partenariale entre les secteurs du développement économique, du tourisme, de la culture, de la communication, de l'urbanisme, de la jeunesse....

Les interventions de l'équipe s'inscrivent dans les objectifs stratégiques de l'action européenne et internationale au travers de ses différents rôles :

- d'animateur d'équipe, de réseaux et de territoires
- · d'accompagnateur des porteurs de projets
- · de responsable des accords de coopération
- de veille, de recherche de financements pour les projets de la collectivité
- de contributeur à la stratégie d'attractivité et de rayonnement du territoire

Elle s'organise autour de trois actions principales :

- · La coopération européenne
- La coopération internationale
- La participation à des réseaux européens et internationaux

BUDGET

RECETTES:

- **-**1800 000 €,
 - concernant 10 projets européens. (Période 2012-2015) encaissés dans les différentes directions de la collectivité.
- Recettes attendues pour l'accompagnement des projets d'Amiens et d'Amiens métropole (Période 2017-2019)
 - 2 coopérations internationales :
 - 50 000 € de recettes (Agence de l'eau Picardie Artois et Agence française de Développement, dépôt d'un dossier dispositif FICOL).
- Valorisation du temps des agents de la mission et des agents des autres services sur les projets européens.

Des partenaires internationaux présents sur 5 continents (Afrique, Amérique du Nord, Asie, Australie, Europe). Collaboration avec la direction générale et les 4 directions générales adjointes d'Amiens Métropole.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2019:

-8000€





L'ACTION INTERNATIONALE

LES OBJECTIFS 2019

La Mission internationale articule son action autour de **5 objectifs**:

1. Optimiser les financements européens et internationaux, être en veille sur toutes les thématiques, appels à projets et fonds spécifiques.

La Mission internationale valorise les projets des directions par son action transversale et permet de bénéficier de nouvelles recettes. Elle concentre son action sur la coopération territoriale européenne (programmes INTERREG/fonds FEDER) et les programmes sectoriels de l'Union Européenne (ERASMUS +, Horizon 2020, Europe Créative, etc...). Communiquer et transmettre les informations, échanger sur les bonnes pratiques, mettre en place des démarches communes et accompagner des services sont les maîtres mots de la Mission.

2. Promouvoir la destination Amiens et son territoire, en valorisant l'offre culturelle, économique et touristique auprès des partenaires étrangers.

Toutes les actions, la ville, le territoire métropolitain, sont menées dans le but de faire rayonner la ville, le territoire métropolitain et de renforcer plus largement l'attractivité de son territoire notamment avec la participation au groupe de réflexion « action internationale et attractivité » du territoire mis en place par Cités Unies France.

3. S'appuyer sur les réseaux locaux, nationaux, européens et internationaux.

La Mission représente la ville et la métropole dans plusieurs réseaux pour partager ses savoir-faire et participer aux débats sur les grands enjeux qui la concernent (EUROCITIES, CUF, AFCCRE...).

4. Accompagner et encourager les directions mais aussi les entreprises locales, associations et partenaires à développer leurs activités à l'international...

L'objectif et le défi sont de faire connaître, en interne et auprès de l'ensemble des habitants, l'action internationale de la ville et la métropole. La Mission est un relais pour engager le dialogue auprès des habitants à ce sujet via les instances





L'ACTION INTERNATIONALE

de la démocratie locale et le tissu associatif.

5. Mettre en place des actions publiques pour la ville et la métropole, participer à des événements d'envergure.

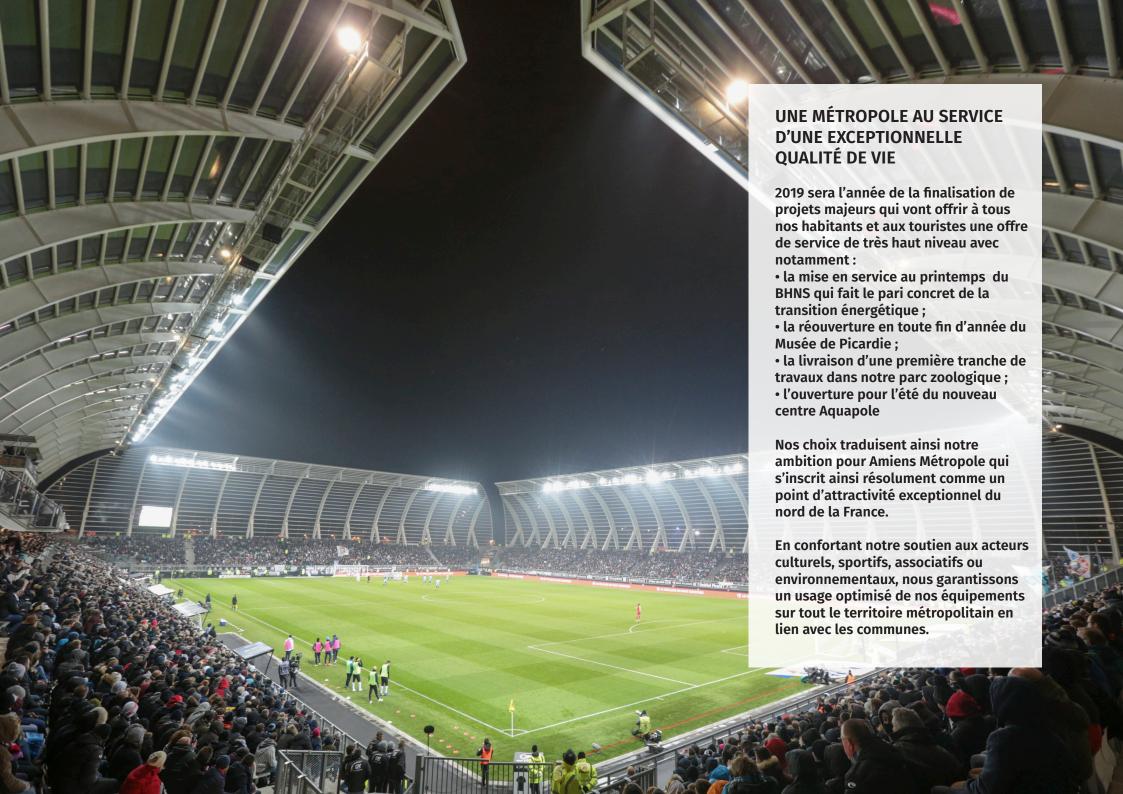
Dans le cadre de ces objectifs généraux la mission internationale va mettre en place les actions et défis suivants en 2019 :

- Participation à l'appel à projet européen 2019
 Smart cities and communities »;
- Mise en œuvre du label européen « Amiens, Capitale européenne de la jeunesse 2020 »;
- Mise en place et suivi du projet INTERREG France Manche Angleterre, GO TRADE (recettes escomptées: 20 033.33 + 37 688.04= 57 721.37 soit 39 827,74 €);
- Mise en place et suivi du projet INTERREG France Manche Angleterre, PONTOON (recettes escomptées: 17 815.21 + 36 494.38= 54 309.59€ soit 37 473.62€);
- Poursuivre et développer les échanges Amiens -Nador (Maroc);

- Poursuivre et développer les échanges Amiens –
 Santa Catarina (Cap Vert) volet deux formation, dépôt d'un dossier de financement FICOL auprès de l'AFD; accueil de nouveaux stagiaires cap verdiens au Service de l'eau d'Amiens; Accord pédagogique entre une école amiénoise et une école de Santa Catarina;
- Poursuivre et développer les échanges Amiens –
 Mianyang (Chine, éducation, économie tourisme, culture, smart city);
- Suivi de l'accord de coopération entre Amiens (Australie) et Amiens (Anzac Day, éducation, culture, économie, tourisme);









L'INTÉGRATION DES 6 NOUVELLES COMMUNES

Au 1er janvier 2018, 6 communes ont rejoint notre communauté d'agglomération :

- 4 de la communauté nord : Cardonnette, Saint Vaast en Chaussée, Vaux-en-Amiénois et Querrieu.

- 2 de la communauté ouest.

LE CONTEXTE

2018 a permis l'installation du nouveau conseil communautaire portant à 97 membres le conseil d'Amiens Métropole.

L'année a par ailleurs été consacrée à examiner la liste des équipements ayant vocation à être déclarés d'intérêt communautaire ainsi qu'à examiner les conséquences différentes pour chaque commune, de l'intégration au sein d'Amiens Métropole.

En parallèle, les communautés de commune quittées par les six communes préparent les conditions de leur sortie du point de vue financier notamment.

LES OBJECTIFS

Après cette année de transition, 2019 verra la finalisation des modalités financières notamment d'entrée des nouvelles communes au sein d'Amiens Métropole.

Nous chercherons à accompagner celles-ci dans leurs échanges sur les conséquences de leur sortie des EPCI qu'elles quittent.

Puis avec les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) mise en place en 2018, nous arrêterons les modalités précises de leur intégration selon le principe de la compensation à l'euro près.

Cardonnette:

490 habitants

Ferrières:

476 habitants

Querrieu

650 habitants

Saint-Vaast-en-chaussée

503 habitants

Seu

171 habitants

Vaux-en-Amiènois

413 habitants

total **2703** habitants











LES COMMUNAUTÉS

Dans le souci de prendre les décisions au plus près des habitants dans les domaines d'activités de proximité, Amiens Métropole s'est organisée autour de 4 communautés sous le pilotage d'un Vice-Président communautaire.

Il s'agit avec le concours des directeurs de proximité et l'appui des directions thématiques d'assurer la gestion de la vie quotidienne des 4 territoires.

Chaque communauté est dotée d'un budget propre lui permettant d'assurer l'entretien, la rénovation des équipements culturels et sportifs de proximité et d'accompagner les projets initiés par les 39 communes de l'agglomération dont les 6 nouvelles (Cardonnette, Seux, Saint Vaast en Chaussée, Vaux en Amiénois, Querrieu, Ferrières).

Cette dotation permettra dans chacune des 4 communautés de poursuivre le plan d'entretien gymnases, terrains de football, les vestiaires, le poney club, terrains de basket, cours de tennis dans les différentes communes...

2. des centres culturels de proximité: le Safran, centre culturel Léo Lagrange, Jacques Tati, Maison Jules Verne, médiathèque Léopold Sédar Senghor, Musique en herbe, théâtre d'animation picard, Maison du théâtre, Nymphéas, Harmonie de Camon, bibliothèque de Revelles, de Vers sur Selle, de Cagny, Thézy-Glimont, Jardin archéologique de Saint Acheul, les points lecture...

Par ailleurs, nous finaliserons début 2019 la remise à jour des conventions de remboursement passées entre les communes et Amiens Métropole. Celles-ci régissent les modalités d'entretien des équipements communautaires réalisées par les communes dans certains cas dans le respect du pacte financier et fiscal approuvé en 2017.

BUDGET

Pour 2019, le montant de la dotation destinée aux 4 territoires s'élève à 1785 000 €

répartis comme suit :

Communauté Nord 415 500 €

Communauté Sud 424 300 €

Communauté Est

423 200 €

Communauté Ouest **522 000 €**

des équipements sportifs de proximité, il s'agit de :





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ

LE CONTEXTE

Au vu des éléments de bilan et de perspectives du Rapport Développement durable annuel, la politique de Développement Durable de la communauté d'agglomération va, du fait de nombre d'enjeux transversaux, bien au-delà des domaines d'intervention émargeant au budget et à la délégation Développement durable.

Toutefois, le budget Développement durable comprend de vastes domaines d'intervention directe ou indirecte, correspondant aux enjeux transversaux du climat, de la biodiversité, de la qualité de l'environnement, de la santé mais aussi du social avec la nécessité d'informer, sensibiliser, communiquer.

LES OBJECTIFS

- la rénovation énergétique de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique, l'implication dans l'essor des énergies renouvelables, la stratégie énergétique pour le patrimoine et le développement d'outils,
- le maintien de conditions viables en ce qui concerne le cadre de vie, avec la lutte contre les nuisances pour la santé et le bien-être, vis-à-vis de l'air, extérieur et intérieur, désormais considéré comme un enjeu du climat, des nuisances olfactives, des nuisances sonores,...
- la sauvegarde des habitats de la faune et la flore, biodiversité avec le développement d'actions de restauration du paysage rural et de soutien aux habitats avec l'action pour les pollinisateurs, la valorisation des chemins, la lutte contre les pesticides,
- la mise en œuvre du développement durable par la sensibilisation du grand public avec notamment la semaine développement durable auprès du jeune public des écoles également.

BUDGET

INVESTISSEMENT

680 000 €

FONCTIONNEMENT

366 600 €





L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

LE CONTEXTE

Les enjeux du service Eau et Assainissement sont fortement liés à la satisfaction des usagers. Les orientations budgétaires traduisent donc des objectifs de qualité du service rendu et de maîtrise des coûts, tout en s'inscrivant dans les démarches de développement durable.

Depuis le 01/01/2018, le périmètre de gestion des services s'est étendu avec l'intégration des 6 nouvelles communes pour lesquelles la direction de l'environnement a pris en charge les missions de distribution d'eau potable, et de traitement des eaux usées

Le service public de l'eau potable est géré principalement en régie sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et porte sur l'ensemble des compétences de la production à la distribution y compris la facturation de l'eau aux abonnés.

Les enjeux liés à l'eau portent sur la gestion du patrimoine et le renouvellement du réseau ainsi que sur la maîtrise de son rendement. Concernant la compétence assainissement, le service public est assuré entièrement en régie pour l'ensemble des compétences, de la collecte des eaux usées jusqu'à leur traitement au niveau des stations d'épuration, avant rejet au milieu naturel.

Les enjeux de ces missions relèvent actuellement de la gestion patrimoniale et de la mise aux normes des installations.

CHIFFRES-CLÉS

Le périmètre de la régie est le suivant :

57000 abonnés

15 captages et 27 réservoirs

Plus de 900 km de canalisations d'eau

9 stations d'épuration





BUDGET

LES OBJECTIFS 2019

Service d'eau potable :

Programme de renouvellement et de sécurisation du réseau d'eau potable

- Remplacement des branchements plomb, renouvellement de canalisations
- Travaux d'interconnexion entre les réseaux des communes de Glisy et de Longueau.
- Mise en place du relevé à distance des compteurs d'eau,

Service d'assainissement :

- Programme de renouvellement et de réhabilitation des canalisations d'assainissement
- Programme de mise aux normes des stations d'épuration :
- Poursuite des travaux pour la station « Jules Verne »
- Poursuite des études pour les stations des communes de Sains-en-Amiénois et St Fuscien

INVESTISSEMENT

Eau: 4 700 000 €

Assainissement:

4 500 000 €

dont station d'épuration de Longueau, réhabilitation des réseaux, les équipements du service avec projets structurants.

DÉPENSES

Eau:

11 500 000 €

Assainissement:

10 320 000 €



BUDGET

LA GESTION DES DECHETS

LE CONTEXTE

Amiens Métropole assure pour les 39 communes, l'ensemble des compétences : collecte, tri et traitement des déchets ménagers. La collecte des ordures ménagères et des emballages est réalisée en porte à porte, la collecte du verre, du papier/carton est réalisée en point d'apport volontaire. Trois déchèteries sont mises à la disposition des administrés.

LES OBJECTIFS 2019

Conformément au plan déchets voté en conseil d'agglomération, le plan d'action s'articule autour des enjeux du recyclage et prévoit en particulier la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des déchetteries après la création d'une nouvelle déchetterie à l'ouest de l'agglomération et la mise en place des équipements nécessaires au tri des papiers pour les administrations et professionnels

Cette stratégie permet de répondre aux objectifs du plan déchets en matière de qualité du service rendu et d'optimisation des performances, dans le respect de la maîtrise de la fiscalité avec un maintien du taux de TEOM 8.53%. Celui-ci avait fait l'objet en 2018 d'une baisse de 10,5%.

Les démarches inscrites dans le cadre de notre labellisation « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** » et son plan d'action (lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire, organisation de défis famille) comportent des opérations de communication et de sensibilisation des usagers contribuant aux projets structurants de la collectivité.

L'année 2019 sera marquée par le lancement des travaux de réhabilitation des trois déchèteries et le démarrage des opérations pour la création de la 4^{eme} déchèterie. A terme, l'ensemble de ces équipements permettront de favoriser le réemploi et la valorisation des objets déposés.

Le **renouvellement de la DSP** relative à l'exploitation de l'usine de méthanisation fera partie également des faits marquants puisqu' il s'agit d'appréhender à moyen terme dans le cadre de ce futur contrat les travaux qui permettront d'optimiser le fonctionnement, en particulier sur le volet valorisation énergétique.

FONCTIONNEMENT

21 780 000 € dont 52 % affectés aux prestations pour l'exploitation des équipements (centre de tri, usine de méthanisation et déchèteries) et 30% affectés à la collecte en porte à porte)

INVESTISSEMENT

6 900 000 € intègrent le renouvellement et déploiement des équipements de collecte pour le verre et papier, et la modernisation des équipements (véhicules, déchèteries et usine de méthanisation)

- Réhabilitation déchetterie

2750 000€

- Création d'une 4e déchetterie

800 000 €

- Renouvellement du matériel de collecte

2 373 000 €

CHIFFRES-CLÉS

51 095 Td'ordures ménagères collectées pour 175 308 habitants soit 291 kg/an/hab

3 902 T d'emballages (extension de tri) soit 22 kg /hab/an

2 612 T de papiers/cartons soit 15 kg/hab/an 4 272 T de verre soit 24 kg/an/hab





LES TRANSPORTS

LE CONTEXTE

L'année 2019 marquera un tournant pour l'organisation et la qualité des transports au sein de notre agglomération avec la mise en service au printemps 2019 du projet de Bus à Haut Niveau de Service initié en 2014.

Les trois premiers mois de l'année seront ainsi consacrés aux travaux dits de « finition » (plantations, pose du mobilier urbain, des abris bus, distributeurs de tickets...) ainsi qu'à la phase d'essais et de marche à blanc du matériel roulant. En effet, les 43 bus 100 % électriques et les infrastructures de charge associées, dont la construction et la livraison s'échelonnent jusqu'au mois de Janvier, doivent préalablement être testés, de manière à optimiser la mise en service puis l'exploitation du BHNS.

En parallèle, le nouveau Centre d'Exploitation et de Maintenance des Bus sera opérationnel fin Janvier, pour un emménagement des équipes d'Ametis courant février.

LES OBIECTIFS 2019

- Mise en service du projet de BHNS et suivi des premiers mois d'exploitation du nouveau réseau de transports.
- Respect du planning et de l'enveloppe financière dédiée.
- Afin de favoriser le développement de la clientèle BHNS, nous prévoyons une gratuité complète du réseau pendant 1 mois après la mise en service (coût 650 000 €) ainsi qu'une gratuité des titres occasionnels chaque samedi favorisant ainsi le commerce de centre-ville et la découverte de ce nouveau service.

CHIFFRES-CLÉS

• nombre de bus en 2019 dont electriques :

136 bus dont 43 bus électriques IRIZAR et 4 minibus électriques pour la navette cœur de ville

• nombre de voyages prévus en 2019 :

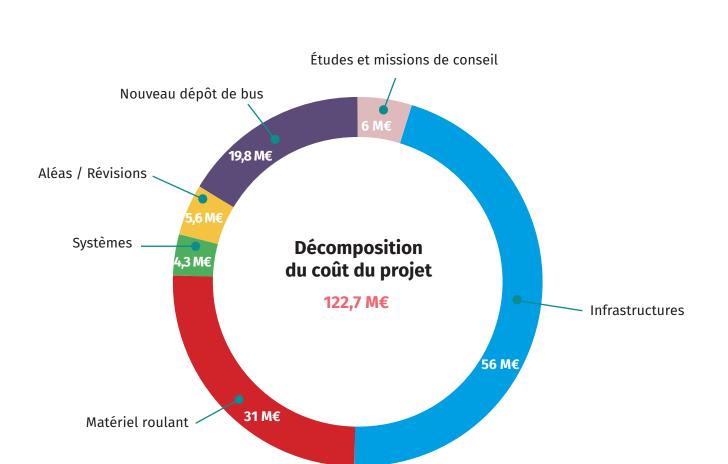
13 088 615 voyages ou validations

• objectif de part modal du transport collectif :

Le PDU prévoit un objectif à l'horizon 2023 une part modale de 11% pour les transports collectifs (à noter que la part modale en 2013 était de 7,1 %)







BUDGET

INVESTISSEMENT

- Matériel Roulant :

12 835 000 €

• Infrastructures :

17 700 000 €

• Etudes :

737 000 €

• Nouveau Dépôt Bus :

3 876 000 €

- Aménagements cyclables :

1200 000€

-Aménagement des points d'arrêts :

1500 000€

Acquisitions vélos

400 000 €





CULTURE ET PATRIMOINE

LE CONTEXTE

Le budget Culture et Patrimoine 2019 traduit la mise en œuvre du« Projet culture et patrimoine 2014/2020 » qui a été voté en avril 2015.

CRÉATIVITÉ, PROXIMITÉ, ATTRACTIVITÉ

Les 3 axes de la politique culturelle et patrimoniale visent à permettre aux habitants de la Métropole de s'approprier l'offre culturelle dans toute sa richesse et sa diversité. Le tissu associatif, les nombreux équipements, les évènements culturels participent de cette richesse et contribuent à faire de notre territoire un des hauts lieux de la vie culturelle de la région des Hauts-de-France. Les investissements en cours et en projet témoignent du volontarisme politique du mandat et le soutien financier aux acteurs culturels constitue une véritable garantie de la vitalité et du dynamisme au sein de la Métropole.

LES OBJECTIFS 2019

UN SOUTIEN CONFIRMÉ AUX ACTEURS STRUCTU-RANTS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

Amiens Métropole entend conforter les opérateurs structurants et repérés sur son territoire. Il s'agit tout particulièrement des 3 EPCC (MCA, Cirque Jules Verne, ESAD) ainsi que les structures portant une singularité d'esthétique (On a Marché sur la Bulle, Tas de Sable) sans omettre les équipements de proximité œuvrant à une interaction renouvelée entre art, culture et habitants. Le soutien est également confirmé à l'endroit des équipements en régie s'employant à mettre en œuvre le projet culturel métropolitain qu'il s'agisse de l'accompagnement de la création, de la diffusion des œuvres ou de l'éducation artistique et culturelle.

CHIFFRES-CLÉS

Fréquentation MCA:

50 000 spectateurs / an

Festival de Bande dessinée :

13 000 festivaliers

Festival Art Villes et Paysage:

62 000 visiteurs dont **31 000** sur l'Ile au fagot et le Port à fumier

Journée du Patrimoine

44 000 personnes

Spéctacle Chroma

150 000 visiteurs

70 équipements culturels métropolitains



PROJET DE BUDGET 2019 AMIENS MÉTROPOLE

Amiens Métropole veille à flécher les moyens utiles à la valorisation et l'attractivité du Patrimoine, il en va ainsi de la perspective d'une exposition permanente au CIAP et d'une exposition temporaire qui reflétera le lien privilégié entre Amiens et l'esthétique circassienne. Enfin, le patrimoine trouve des rendez-vous privilégiés avec le grand public, à la faveur des journées du patrimoine et le spectacle de valorisation de la cathédrale « CHROMA ».

Tout au long de l'année, des évènements au retentissement régional et national viendront rythmer la vie culturelle de la métropole : les Rendez-vous de la BD, le printemps des poètes, la saison estivale, la Rue est à Amiens...

Plusieurs équipements structurants finiront par ailleurs d'accomplir leur mue en 2019 :

- Le Musée de Picardie, après une ambitieuse et profonde rénovation, ouvrira de nouveau ses portes au public en décembre 2019. Toute l'année sera dédiée à la préparation de la réouverture (accompagnement des travaux, déménagements, festauration d'œuvres, conception d'une stratégie de médiation, stratégie de communication).

- Quant au zoo, il inaugurera la zone « Archipel » avec la mise en valeur des grands fauves. Pendant les travaux de réaménagement, l'ouverture au public restera inchangée ce qui permettra de maintenir un habitus de fréquentation. Le zoo a connu une progression des recettes en 2018 de 17% à la faveur de nouvelles prestations comme celles à l'adresse du jeune public, la « VIP Kids »
- Sur le champ de la lecture publique, 2019 sera l'année du lancement de la construction d'un nouvel équipement de 900 m² sur le quartier Etouvie et devant rayonner sur l'ouest de la Métropole.
- Sur le champ des **musiques actuelles**, un nouvel équipement au cœur du quartier St Leu permettra d'accueillir à terme l'ensemble des activités de la scène de musiques actuelles, **La lune des pirates**.

BUDGET

INVESTISSEMENT

17 049 000 €

FONCTIONNEMENT

11 700 000 €

4 555 360 € de subventions aux EPCC et
3 183 500 € de subventions aux associations

CP Musées:

9 000 000 € CP 700:

6 000 000 €

CP Médiathéque Ouest:

300 000 €

CP Nouvel équipement musiques actuelles :

400 000 €





LE SPORT

LE CONTEXTE

Nous poursuivrons en 2019 la mise en œuvre du projet sportif d'Amiens Métropole 2015 – 2020 conformément à ses quatre axes :

- Axe 1 : l'activité physique et sportive comme levier de santé et de bien-être pour toutes les générations
- Axe 2 : Soutenir, accompagner les clubs au quotidien
- **Axe 3 :** Moderniser le patrimoine sportif de la Métropole
- Axe 4 : Faire rayonner le sport métropolitain et ses acteurs

LES OBJECTIFS 2019

• Un nouvel équipement aquatique

Dans le cadre du contrat de concession Aquapole qui ouvrira ses portes en juillet 2019. La mise en service de ce complexe aquatique moderne géré par la société Recréa nécessitera de revisiter le fonctionnement des deux autres équipements qui restent en régie (Coliseum et Nautilus). La mise en place opérationnelle du Pôle aquatique créé en 2017 prendra tout son sens en termes de polyvalence d'offre et de qualité de service.

La poursuite du programme d'investissement de remise à niveaux des équipements sur l'ensemble du territoire métropolitain.





LES CHIFFRES CLÉS EN INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2019, près de 5 325 798 € sont consacrés à la réalisation du programme pluriannuel d'investissement.

Parmi les opérations significatives, figurent :

- les travaux de modernisation du Coliseum pour 671 000 € (dont la rénovation des vestiaires piscine),
- la création d'un skateparc dans le quartier St Maurice pour 330 000 €,
- la restructuration du site Emile-Guégan à Amiens pour 600 000 €,
- les études préalables à la reconstruction du gymnase Jean-Bouin pour 50 000 €,

- le solde de la contribution liée au nouveau Centre aquatique Aquapole qui ouvre en juillet à hauteur de 2 000 000 €.
- les travaux d'entretien des équipements sportifs pour 1 200 000 € dans de nombreuses communes dans le cadre des dotations des communautés et de l'enveloppe dédiée centralisée.

BUDGET

INVESTISSEMENT

640 000 € pour la

construction de nouveaux équipements (skate parc, les vestiaires de Sains-enamiénois et de Saveuse)

- AP Licorne:

15 580 000 €

- AP Emile Guégan : **1500 000 €**

- AP Synthétique Longueau : **875 000 €**

FONCTIONNEMENT

6 880 000 €

- Direction des sports hors piscines :

4000000 €

Coliseum et Nautilus :

2600000 €









LES ACHATS

LE CONTEXTE

Les achats publics représentent aujourd'hui en France 10% du PIB. Depuis le 1er avril 2016, date de mise en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ils sont réglementés par le même texte et les acteurs publics sont soumis aux mêmes obligations notamment en matière d'intégration du développement durable. Aussi, cette nouvelle réglementation qui modernise et simplifie le droit de la commande publique offre notamment un cadre plus favorable à la performance économique de l'achat, à l'accès à la commande publique des PME, à l'innovation et à la création d'emplois.

Forts de ce nouveau cadre, les élus de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole ont créé, le 1er janvier 2018, la direction des achats afin de s'emparer de ces nouvelles opportunités et permettre à la collectivité de réaliser des achats davantage rationnels, vertueux et économiquement performants au juste service des politiques publiques.

Ainsi, la direction des achats concentre son action pour l'atteinte de 3 objectifs :

- Acheter au juste besoin au juste moment en privilégiant une logique de résultat et non de moyens (la juste fonctionnalité du produit ou du service) et en surveillant les échéances des marchés afin de livrer dans le bon délai.
- Acheter au bénéfice de la collectivité et de sa responsabilité sociétale en trouvant pour chaque famille d'achat le bon équilibre de performance pour répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux et le traduire explicitement dans nos marchés.
- Améliorer en continu le processus achats en mesurant l'exécution du marché afin de vérifier la pertinence des décisions prises lors de sa construction

CHIFFRES-CLÉS

- **37** marchés à « enjeux » à renouveler (période 2019-2022).
- 15 procédures à renouveler accompagnées par la direction des Achats depuis l'expression du besoin en 2018.
- Recensements lancés en 2018 à l'échelle des collectivités ville d'Amiens, CCAS de la ville d'Amiens, Amiens Métropole et/ou des adhérents de l'AMCA.





LES ACHATS

TRAVAUX DE L'ANNÉE 2018

Les marchés de plus de 90 000 € HT dits à « enjeu » : Pour cette première année, le périmètre d'intervention de la direction des achats a été les marchés de plus de 90 000 € HT récurrents qui ont été identifiés par la direction des Finances comme étant la base de focalisation prioritaire.

En dehors des marchés dits à enjeux, tous les marchés de plus de 90 000 € HT annuel, avant envoi au service des marchés publics, doivent dorénavant avoir le visa de la direction des achats sur les plans de la technique d'achats et de la prise en compte du développement durable.

Aujourd'hui, plusieurs procédures sont en cours sur le même type de besoin (ex.: le transport avec chauffeurs) mais avec des destinations différentes (transports enfants, seniors, des jeunes, ...). Afin de rationaliser les procédures et de traiter une famille d'achats dans son entièreté, il est proposé de la traiter sous une seule et même procédure en proposant autant de lots que nécessaires pour répondre au besoin. La montée en puissance de la centrale d'Achats d'Amiens Métropole est aussi un moyen de rationaliser les procédures en passant une unique procédure de consultation pour

l'ensemble de ses adhérents au lieu d'une pour chaque collectivité.

LES OBJECTIFS 2019

- Recenser des marchés de moins de 90 000 € HT récurrents Ce travail permettra de disposer d'une base fiable pour notamment rationaliser les familles d'achats et réduire les achats hors marché.
- Mettre en place d'un groupe de travail achats-méthodes avec tous les correspondants marchés de la collectivité
- Consolider la démarche de rationalisation des achats notamment en ce qui concerne la programmation du renouvellement du parc dans la famille d'achats des véhicules (PL VL), des gros équipements et des matériels roulants immatriculés (MRI); du parc du matériel espaces verts; la rationalisation des références et des livraisons de la famille d'achats fournitures de bureau et scolaires
- · Lancer une bourse d'échanges internes
- Élaborer un référentiel interne de prise en compte des préoccupations environnementales dans les marchés
- Élaborer une grille de questionnement des besoins en fonctionnement en amont de la préparation budgétaire

- **32** procédures validées en 2018 par la direction des achats (expertise techniques d'achats et prise en compte du développement durable).
- 2 marchés en cours de création : (gardiennage et sécurité, traitement des eaux des piscines).
- 3 études de dimensionnement de familles d'achats à l'échelle des collectivités ville d'Amiens, CCAS de la ville d'Amiens, Amiens Métropole et/ou des adhérents de l'AMCA (communication, alimentation, restauration pour l'Office du Tourisme).





L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE

LE CONTEXTE

La Direction de l'Immobilier et de la Logistique a été créée en 2018 après rattachement du Service des Affaires Immobilières à l'ancienne Direction des Services Techniques et du Patrimoine Immobilier.

Sa vocation principale est de garantir la bonne gestion du patrimoine immobilier de la collectivité, en lui permettant notamment de construire et mener une stratégie immobilière.

Cette démarche prendra notamment en compte les typologies d'immeubles tout en distinguant l'enveloppe et l'affectation (bureaux, ateliers techniques, scolaire, sport, entreprises, logements, bibliothèques, activités culturelles spécifiques, ...) en répartissant les rôles (occupant/propriétaire) et les responsabilités selon les cas.

Elle vise à permettre une appréciation globale de la dépense immobilière, analysable par activité/ mission de la collectivité, et ainsi optimiser les coûts de fonctionnement et d'entretien (courant ou programmé), en réponse aux enjeux énergétiques et de développement durable.

La direction est organisée autour de :

• un pôle d'Ingénierie de la Construction

- les Services Immobiliers en charge des acquisitions/ventes et des baux/conventions
- les services Logistiques gérant le Garage, les Approvisionnements, les Fêtes et événements, ainsi que le nettoyage des Tags
- une mission transversale en charge du Système d'Information Patrimonial et de la OSE
- une Cellule Administrative et Financière

LES OBJECTIFS 2019

- Finaliser les outils de recensement et de gestion du parc immobilier, par compilation des informations existantes éparses, interaction des bases de données, identification d'indicateurs manquants pour la construction de scénarios stratégiques.
- Développer un pôle d'Ingénierie de la construction intervenant tout au long de la vie d'un immeuble, de sa programmation technique et architecturale jusqu'à sa déconstruction.
- Améliorer le service rendu aux autres services et directions en interne.
- Optimiser l'exploitation et l'entretien du parc automobile

BUDGET

■ INVESTISSEMENT

1948 500 €

Dont:

Rénovation énergétique :

400 000 €

Raccordement aux réseaux de chaleur :

234 500 €

Equipement des services

900 000 €

■ Travaux sur bâtiments

414 000 €





LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

LE CONTEXTE

Amiens Métropole et la Ville se sont inscrites dans une dynamique de transformation, de modernisation de leur administration et des services qu'elles délivrent s'apparentant à une démarche d'amélioration continue.

Pour assurer la gestion de nombreux services (état-civil, inscriptions scolaires, inscription sur liste électorale, action sociale, gestion foncière et urbanisme, etc.), les Collectivités Territoriales doivent collecter des informations nominatives et organiser des fichiers manuels ou informatiques (numérisation des documents administratifs). En cela, le recours à Internet facilite le développement des télé-services locaux. Parallèlement, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéo-protection, applications biométriques, géolocalisation, etc.) aussi bien que le recours à divers logiciels destinés à faciliter les tâches quotidiennes et à optimiser la commande publique (dématérialisation des appels d'offres), et des eservices facilitant l'accès aux droits.

Les activités des services Amiens Métropole et de la Ville d'Amiens sont donc de plus en plus dépendantes du numérique. Ces nouveaux services, pour certains déjà réalisés pour d'autres engagés, ne sont pas sans enjeu ni impact sur nos organisations, sur les stratégies de gestion, sur les finances et sur la communication avec les citoyens.

Aussi au tournant de la numérisation de la relation « citoyen » : l'e-administration (simplification administrative) est un axe important de la modernisation de l'action publique et répond à une demande effective des citoyens. La simplification des démarches administratives et l'amélioration des relations entre les administrés et l'administration constituent des finalités légitimes, sous réserve que des mesures de sécurité appropriées soient prévues et que les droits des personnes soient respectés.

Les systèmes d'information (SI) sont donc stratégiques d'une part pour garantir l'opérationnalité des processus et le traitement des flux de données et les informations produites ou reçues en interne et d'autre part pour contribuer à la performance et à l'efficience des actions de nos collectivités.

CHIFFRES-CLÉS

- **63** applications métier
- **1500** appels en moyenne/ par mois au Centre de service





LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

LES OBJECTIFS 2019

- Poursuivre la démarche de changement d'une DSI de moyens à une DSI de services, passer d'une logique de gestion (plutôt back office) à une logique transversale.
 - GAIA, démarche d'amélioration continue et d'écoute utilisateurs « rdv trimestriels et plans d'action avec un comité utilisateurs», clarification de l'offre DSI par la mise en ligne progressive du catalogue de services).
 - PEGASE, outil de suivi des différents projets engagés par la collectivité et contribuant à la visibilité et la traçabilité des projets dans toutes ses dimensions (MOE et MOA).
- Piloter les projets d'investissements numériques d'une part au titre de la e-administration, d'autre part dans le développement de portails de territoire / de sites Internet présentant les différents activités culturelles et sportives d'Amiens Métropole, les opportunités économiques du territoire et les services organisés par Amiens Métropole.

- sans être dans l'exhaustivité quelques projets engagés ou à engager en 2019 : le portail citoyens (la plateforme multiservices), la carte City Pass, la billettique transport ... le système d'information décisionnel ; l'évolution ou développement d'applications métiers (bibliothèque, crèches...)
- Consolider/ renforcer l'infrastructure informatique, tendre vers une architecture informatique robuste, agile (en capacité d'accompagner les usages numériques futurs) et renforcer le déploiement d'outils de sécurité, des produits et prestataires de sécurité qualifiés, une capacité de gestion de crise pour réduire l'impact des potentielles agressions et minimiser les dommages; conforter les démarches de contrôles et audits réguliers de nos systèmes (qui s'inscrivent dans le cadre du RGPD).

BUDGET

■ <u>INVESTISSEMENTS</u>

au titre de la métropole :

1947 372 €

au titre de la ville :

570 000 €





LE NUMÉRIQUE ET L'INNOVATION

- Maintenir les efforts techniques pour répondre aux obligations législatives et réglementaires en termes de dématérialisation (déjà réalisés : dématérialisation des factures, des échanges avec la Trésorerie Générale) privilégiant le zéro papier et simplifiant les échanges de données entre Amiens Métropole et les institutions, entre Amiens Métropole et ses administrés.
- Engager une réflexion sur l'ouverture des données publiques de notre collectivité et sur la maîtrise de leur accessibilité (open data).
- Réviser la politique d'équipements informatiques, téléphonie à la lecture des missions, des fonctions... en cohérence avec les préconisations du Plan de Déplacement de l'Administration [PDA], en articulation avec les travaux relatifs au bien-être au travail.
- Encourager les démarches de mutualisation avec les communes membres et affermir la coopération avec la Région Hauts de France (feuille numérique avec notamment le projet d'un réseau des tiers lieux) et avec le Département (via le Syndicat Mixte Somme Numérique).





LES AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONTEXTE

La direction des Affaires juridiques et générales comporte :

- un service Juridique
- un service des Marchés publics
- · un service Gestion des assemblées et des actes
- un service Archives et documentation
- un service Logistique administrative centralisée

LES OBJECTIFS 2019

1. Le service Juridique

Il a pour missions fondamentales, la défense des intérêts de la ville d'Amiens, d'Amiens Métropole et du CCAS, notamment au travers de dossiers contentieux et précontentieux, la production d'avis et d'études juridiques, les assurances et le suivi de dossiers de responsabilité, la gestion de procédures de police administrative, notamment des immeubles menaçant ruine.

Pour permettre de mandater les honoraires des avocats et des auxiliaires de justice, 150 000 € ont été sollicités, pour 2019, au titre des frais d'actes et de contentieux.

Par ailleurs, la relance des marchés publics d'assurance devrait permettre de réduire les cotisations d'assurance d'environ 20%, 609 000 € étant sollicités à ce titre pour 2019 sur le budget général d'Amiens métropole.



- Frais d'actes et de contentieux150 000 €
- Cotisations d'assurances609 000 €

FONCTIONNEMENT

Documentation 122 500 € Affranchissement 345 000 €





LES AFFAIRES JURIDIQUES

2. Le service des Marchés publics

Il rédige les pièces administratives des marchés et gère les procédures pour les achats de plus de 90 000 € H.T.

La Centrale d'Achats AMCA, mise en place début 2017, connait une montée en puissance, 120 marchés étant utilisables par ses adhérents.

Son action ne nécessite pas l'allocation spécifique de crédits.

3. Le service Gestion des assemblées et des actes

Il gère les procédures administratives relatives à la préparation des réunions des bureaux municipaux, des bureaux d'Amiens Métropole, des commissions de travail des conseils et des instances délibérantes de la ville d'Amiens et de son CCAS, d'Amiens Métropole et du comité syndical Europamiens et il participe aux réunions relatives à ces instances. Il gère également les actes pris par le maire d'Amiens, le président d'Amiens Métropole, le président du CCAS d'Amiens et le président du comité syndical Europamiens dans le cadre des délégations qui leur ont été confiées par les conseils.

Ce service a également en charge la transmission des actes au contrôle de légalité, notamment les décisions, délibérations et arrêtés.

Il anime un réseau de correspondants assemblées.

La retranscription des débats des assemblées nécessite la mise en place, pour 2019, de crédits à hauteur de 12 950 € pour Amiens Métropole.

4. Le service des Archives et de la documentation

Il est chargé de la collecte, le tri, le classement et la mise en valeur des archives produites et reçues par la ville d'Amiens et Amiens Métropole. Les magasins d'archives sont arrivés à saturation. Pour aider à trouver une solution pérenne une étude est en cours pour financer une étude sur la faisabilité de l'extension des archives sur place.

La gestion des abonnements, revues et achats d'ouvrages est effectuée par Amiens Métropole au titre de la mutualisation. 122 500 € ont été sollicités pour permettre en 2019, l'aquisition d'abonnements et d'ouvrages.

5. Le service Logistique administrative centralisée

ll est chargé de la réception, la répartition, la remise du courrier et des documents internes, ainsi que l'affranchissement du courrier départ.

345 000 € ont été sollicités pour permettre d'acquitter les frais d'affranchissement.

CHIFFRES-CLÉS

- 120 marchés AMCA
- 1761 actes (Ville, Métropole, CCAS et Europamiens)
 - **925** délibérations
 - 661 décisions
 - 175 dossiers de principe





LES RESSOURCES HUMAINES

LE CONTEXTE

La Politique des Ressources Humaines engagée depuis plusieurs années contribue et accompagne l'évolution, la transformation et la modernisation de la collectivité. Pour cela la Direction des Ressources Humaines (DRH) ne joue plus simplement un rôle de soutien statutaire ou réglementaire, elle se mobilise dans toutes les questions relatives au développement du capital humain (montée en compétence des agents, qualité de vie au travail,...) et aux évolutions organisationnelles.

Notre politique Ressources Humaines reste confrontée à de multiples contraintes extérieures telles les mutations législatives et/ou réglementaires (profondes modifications récentes du statut dans toutes ses dimensions, prélèvement à la source, Déclaration Sociale Nominative,...), dans un contexte de :

- raréfaction des ressources qui nécessite de trouver, dans le cadre de la modernisation du service public, des leviers pour dégager de nouvelles marges de manœuvre financières et maîtriser la progression des budgets de fonctionnement;
- préoccupation sociétale renforcée autour du respect de la personne au travail qui conduit à la prise en compte du bien-être jusque dans le cadre professionnel.

Ainsi Amiens Métropole a érigé comme l'une de ses priorités concourant à une meilleure qualité de vie au travail la mise en œuvre d'une politique Santé Sécurité au travail structurée en faveur des personnels de la collectivité. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées et articulées de manière à développer une culture de prévention et à mieux prévenir les risques professionnels.

CHIFFRES-CLÉS

■ **3200** agents permanents

En 2018 (par rapport à 2017) :

24 promotions internes
(+ 26%)

- **293** avancements de grades (+ 27%)
- **221** recrutements sur postes permanents (+ 15%)
- **4500** à **5000** paies par mois (agents permanents, non permanents, élus, contrats aidés,...)





LES RESSOURCES HUMAINES

LES OBJECTIFS 2019

- Au titre des actions relatives aux relations sociales et la santé au travail
- Poursuivrelesengagementsautourdelapolitique du handicap en travaillant à la définition d'une nouvelle convention triennale avec le FIPHFP
- Poursuivre les actions autour du développement d'une culture de prévention via l'organisation de journées de prévention spécifiques, garantir le suivi médical des personnels de la collectivité et les différentes actions en milieu de travail et travailler sur une nouvelle convention dans un contexte de mutation profonde des services de médecine préventive et des modalités de suivi individuel des agents (conventionnement en cours avec l'ASMIS)
- Élaborer une nouvelle charte des droits syndicaux à l'issue des élections professionnelles.
- Au titre des interventions de la Direction des Ressources Humaines, les objectifs sont de :
- être garant du respect des règles applicables dans le domaine RH,
- · consolider le pilotage des effectifs et de la

- masse salariale dans un contexte contraint qui s'impose à la collectivité,
- répondre avec efficacité aux attentes du management et contribuer au renforcement de la qualité de management par un soutien adapté aux besoins des managers,
- contribuer à la performance globale de l'organisation avec la maitrise des processus participant à la structuration et à l'utilisation des compétences,
- accompagner les mutations et les processus de changement au sein des services,
- participer à la motivation, bien-être et parcours professionnel des agents,
- agir pour le développement d'un climat social favorisant l'épanouissement professionnel.



(services mutualisés)

Relations Sociales et Santé au Travail

Temps fort de la prévention : 30 000 €

Aides techniques:

25 000 € est dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, la mise en place des aides techniques préconisées par le médecin de prévention qui ne sont pas prises en charge par le FIPHFP)

Médecine préventive : **428 000 €**

Convention FIPHFP: (prothèses auditives, aménagement de poste, formation des apprentis...)

205 000 €





LES RESSOURCES HUMAINES

Ainsi l'exercice 2019 verra plusieurs projets majeurs et significatifs se réaliser, s'engager :

- La mise en œuvre de l'indemnité kilométrique vélo
- L'entrée en service du prélèvement à la source
- La mise en application des nouvelles mesures liées au PPCR
- · La diffusion du nouveau référentiel des métiers
- La définition et le déploiement de nouvelles modalités d'avancement de grade et de promotions internes
- L'actualisation du référentiel sur le temps de travail et la détermination d'un nouveau protocole sur le Télétravail

- L'expérimentation d'un outil de dématérialisation des demandes de congés (expérimenté sur le périmètre de la DGA RESSOURCES)
- La poursuite des travaux sur le déploiement d'une solution informatique de Gestion des Talents
- L'installation d'une salle de formation dédiée et propre à la collectivité
- La rédaction d'un règlement de la formation

BUDGET

Formation et Développement des Compétences (services mutualisés): 532 300 € dont

430 000 € pour le versement aux organismes de formation hors CNFPT

50 000 €

afin de financer le plan de formation pour les managers stratégiques

Masse salariale globale VIIIe

81 310 000 €

Masse salariale globale

141 320 000 €





LA COMMUNICATION

LE CONTEXTE

- Lancement de la marque de territoire en octobre 2018.
- Développement du service Communication numérique : mise en place du nouveau site Amiens.fr début 2018, lancement d'une application mobile en novembre 2018, présence renforcée sur les réseaux sociaux (reportages vidéos par exemple), recrutement d'un Community Manager (en cours) afin d'augmenter la production de contenus et la lisibilité de la collectivité sur les réseaux sociaux.

LES OBJECTIFS 2019

• Promouvoir la marque de territoire :

Campagnes de promotion liées à l'attractivité du territoire (accompagnement d'annonces économiques, d'événements de notoriété nationale, etc...) et créations d'opérations visant à créer du lien avec les ambassadeurs. Ces activités se traduiront par de l'achat d'espaces publicitaires, de la création de signalétique Amiens naturellement, des objets promotionnels, des opérations de relations publiques, etc.

Maintenir une distribution du JDA du mercredi au vendredi.

Le JDA comptera pour la saison 2018-2019 (septembre 2018-juillet 2019) 33 numéros (contre 39 pour la saison 2017-2018) afin de contenir les nouveaux coûts de distribution du JDA consécutifs au nouveau marché passé en été 2018. Concomitamment, dans l'objectif de poursuivre le développement de la communication numérique, l'équipe de rédacteurs redéploye donc une partie de son activité à la rédaction de contenus pour le site amiens fr



<u>INVESTISSEMENT</u>

80 000 € (site web)

FONCTIONNEMENT

1350 000€

dont **250 000 €**

pour marketing territorial





LA COMMUNICATION

- Enrichir les outils numériques mis en place en 2018 : développement web/application, maintenance, augmentation du nombre de vidéos réalisées (2 à 3 fois plus).
- Veiller à la régularité de la communication de service et amélioration continue des actions de relations publiques et de démocratie locale (stratégie affinée sur leur objet, qualité des réceptions, régularité).

Le maintien de l'ensemble des supports utiles au « faire-savoir » est indispensable, tout en renforçant et en modernisant les outils complémentaires particulièrement au service Relations publiques.

• Conforter les démarches de communication interne vers les agents via la publication régulière de l'Echo et l'organisation de journées réunissant les agents.

AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

2019 sera l'année de livraison des grands projets (BHNS, Musée, Zoo, Aquapole...) qui devront être accompagnés afin que les habitants de la ville, de la Métropole et ses visiteurs soient séduits par ces nouvelles offres.

